



# Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

## Première Commission

4<sup>e</sup> séance

Mardi 14 octobre 1997, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Nkgowe ..... (Botswana)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### Points 62 à 82 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale

**M. Pearson** (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence et de vous assurer du plein appui et de la coopération de ma délégation.

Je tiens à saisir cette occasion pour m'attarder aujourd'hui sur ce que nous avons pu accomplir et ce qu'il nous reste à faire pour achever notre programme de désarmement. Je parlerai d'abord des bonnes nouvelles.

Cette année a été particulièrement bonne pour le désarmement mondial. Nous avons vu qu'une révision fondamentale du système de garanties nucléaires a été approuvée à Vienne en mai dernier, ce qui renforcera la capacité de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de déceler des activités clandestines, étant donné que ce besoin, comme nous l'avons vu, continue malheureusement d'exister dans le monde d'aujourd'hui.

En avril dernier, la Convention sur les armes chimiques est entrée en vigueur. Cette convention qui, pour la première fois, rend illégale toute une catégorie d'armes tout

en nous dotant d'un système de vérification qui nous permet de veiller à ce que les parties respectent ses dispositions, est un véritable accomplissement dans l'histoire du désarmement dont la Nouvelle-Zélande se félicite. Nous appelons les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier cette convention sans plus tarder.

Les efforts déployés en vue de renforcer la Convention sur les armes biologiques se poursuivent. La dernière série de négociations du Groupe spécial à Genève a réalisé de grands progrès à cet égard. Il est possible d'envisager la conclusion d'un protocole de vérification d'ici la mi-1999 si l'élan de ces négociations est maintenu et si les gouvernements ne perdent pas de temps l'an prochain à les conclure sans plus tarder.

Le Sénat américain a donné son assentiment cette année au Traité START II, ce qui représente un nouveau progrès très important. La Nouvelle-Zélande s'associe à tous les autres pays pour demander à la Douma russe d'approuver le Traité sans délai. En outre, nous appuyons pleinement les initiatives visant à entamer des négociations sur START III, comme en sont convenus les Présidents Eltsine et Clinton en mars dernier. START III serait un nouveau pas gigantesque en avant. De plus, il est temps, à notre avis, que d'autres États dotés de l'arme nucléaire se joignent à ce processus.

Nous accueillons favorablement le récent accord prévoyant l'octroi par les États-Unis d'une aide à la Russie

permettant la mise en oeuvre d'un programme de coopération pour la réduction de la menace et les nouvelles mesures importantes qui ont été prises dans le cadre du Traité sur les armes armées conventionnelles en Europe dans le but de réduire le nombre des armes classiques.

La conclusion des négociations visant à garantir l'interdiction de la fabrication, de l'emploi, du transfert et du stockage des mines antipersonnel a été un grand succès cette année. En moins d'un an, la nouvelle norme internationale interdisant une arme aveuglément meurtrière qui a été élaborée, peut être considérée comme un accomplissement sans précédent dans l'histoire de la maîtrise des armements.

La Nouvelle-Zélande appuie pleinement le traité d'Ottawa. La catastrophe humanitaire causée par les mines terrestres a attiré l'attention de nombreuses personnes qui ne peuvent pas comprendre pourquoi ces armes n'ont pas été interdites plus tôt.

Nous voudrions voir le plus grand nombre possible de pays signer le traité d'Ottawa le mois prochain au Canada. Nous espérons également qu'une prochaine ratification permettra une entrée en vigueur de cet instrument dans les meilleurs délais. Nous prions tous ceux qui n'ont pas encore pris la décision de signer cet instrument de mettre tout en oeuvre pour y parvenir dès que possible.

Le traité d'Ottawa n'est que le début d'un processus dont l'objectif est de débarrasser le monde de ces armes qui tuent aveuglément. La tâche qui nous attend tous est énorme et nécessitera un engagement et un appui de la communauté mondiale. La Nouvelle-Zélande a déjà participé très activement aux opérations de déminage dans un certain nombre de pays touchés par ces engins. Nous continuerons de consacrer des ressources à cette tâche impérieuse.

Le processus d'Ottawa a démontré que, dans certaines circonstances, des coalitions de pays aux orientations de pensée identiques peuvent avoir suffisamment de poids pour faire établir de nouvelles normes internationales. De même, il a permis de constater que l'ordre du jour du désarmement pouvait aller de l'avant lorsqu'existait une volonté politique suffisante. Et il a également prouvé que les besoins humanitaires n'ont pas à être pris en otage par des intérêts acquis lorsque les impératifs internationaux exigent l'inverse.

Heureusement, certaines mesures peuvent être adoptées par les pays indépendamment et collectivement. La Nouvelle-Zélande appuie depuis très longtemps les engagements juridiques susceptibles de contribuer à la sécurité internatio-

nale par le biais de zones exemptes d'armes nucléaires. Cette année, nous parrainerons de nouveau un projet de résolution visant à renforcer la coopération politique entre les zones de l'hémisphère austral, sans pour autant restreindre les droits de libre passage. Nous demandons instamment aux représentants d'appuyer ce texte.

Nous enregistrons avec satisfaction que sept pays ont ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cela reste une priorité pour la Nouvelle-Zélande, non seulement parce que cet instrument marque la fin des essais, mais parce qu'il constitue un pas supplémentaire dans la voie du désarmement nucléaire. Nous espérons que le nombre de ratifications augmentera au cours de l'année prochaine, et nous demandons instamment à tous les pays de signer et de ratifier le Traité dès que possible. Nous sommes heureux de voir que le secrétariat technique provisoire, créé au début de cette année, s'est montré très actif et nous attendons avec impatience les résultats des premières phases du système de contrôle international en cours d'installation. Ce traité, et ses États signataires, sont sans nul doute dignes de sérieux.

Nous devrions tous être conscients de la nécessité de continuer à focaliser notre attention sur les armes classiques. C'est là un impératif des plus urgents. Nous nous félicitons du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères, qui offre des suggestions utiles pour progresser dans ce domaine. Le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le Registre des Nations Unies des armes classiques contient également des idées intéressantes. Je saisis cette occasion pour réaffirmer notre appui au Registre et à l'objectif d'élargir sa portée.

Nous tournant vers l'avenir, nous espérons que les délégations commenceront très bientôt à tourner leur attention sur la prochaine réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération (TNP) à Genève afin d'assurer des résultats constructifs menant à une application complète des dispositions du TNP.

J'évoquerai maintenant quelques mauvaises nouvelles.

Malheureusement, 1997 n'a pas été une bonne année pour la Conférence du désarmement. Non seulement elle s'est distinguée en n'établissant pas de programme de travail, mais elle a éprouvé de grandes difficultés à se mettre d'accord sur la façon de mentionner ce non-événement dans son rapport annuel à la Commission. Tout aussi inquiétant est le fait que certains membres de la Conférence du désarmement ne semblent pas très bien savoir en quoi consiste exactement un programme de travail.

Ce ne sont guère des signes encourageants pour un organe qui prétend haut et fort être la seule instance multilatérale de négociation pour le désarmement. Si cette impasse et cette préoccupation constante au sujet du processus se perpétuent l'année prochaine, la crédibilité de la Conférence du désarmement risque d'être remise en question par la communauté internationale. Et, comme les Nations Unies s'orientent vers une budgétisation fondée sur des résultats, un organe non productif pourra difficilement convaincre l'Assemblée générale de continuer à lui allouer les ressources considérables dont il dispose actuellement.

Cette année, la Conférence du désarmement s'est penchée sur des questions telles que sa composition future, son fonctionnement et son ordre du jour. Malheureusement, ces débats n'indiquent guère le désir de procéder à des changements. Prétendre que la Conférence du désarmement est une instance unique et devrait donc être à l'abri de tout changement n'est pas réaliste.

Pour rester viable, la Conférence du désarmement doit être ouverte, sans préalable, à tout nouveau membre qui souhaite participer au contrôle des armes et au désarmement. Il est inutile, selon nous, que la Conférence du désarmement engage un débat sur ce que pourrait ou ne pourrait pas être sa composition optimale. Et la Conférence doit assumer davantage de responsabilités et d'obligations redditionnelles pour répondre aux appels à l'action émanant de la Commission.

Malgré ces lacunes, la Nouvelle-Zélande reste attachée à la Conférence du désarmement. La Conférence a montré par le passé qu'elle pouvait être efficace. L'année prochaine, elle devra prouver qu'elle est encore en mesure de faire du bon travail. Ce n'est pas une usine destinée à la fabrication massive de nouveaux instruments de désarmement. Mais pour qu'il y ait quelque chance de progrès l'année prochaine, certains de ses membres, aux deux extrémités du spectre, devront manifester une plus grande volonté de faire bouger les choses et d'entrer dans la voie du compromis.

Pour la Nouvelle-Zélande, les priorités sont claires. La Conférence du désarmement doit commencer à traiter du désarmement nucléaire. Il n'est tout simplement pas acceptable que les pays composant la Commission se contentent d'approuver sans cesse la nécessité du désarmement nucléaire dans des résolutions des Nations Unies alors que le débat sur ces questions se trouve enlisé à Genève. Cela n'a aucun sens pour les peuples que nous représentons.

Le moment est venu pour la Conférence du désarmement de faire montre d'une certaine autorité dans le do-

main des questions nucléaires. La Cour internationale de justice a confirmé qu'il y a une obligation à poursuivre et conclure des négociations menant à un désarmement nucléaire complet. La direction de la Conférence du désarmement devrait aider à instaurer la confiance et, ce faisant, à renforcer les normes de non-prolifération.

Des tentatives ont été faites dans le passé pour imposer un calendrier rigide aux résultats des négociations relatives aux questions nucléaires. Ce n'est toutefois pas une manière de procéder productive. La Nouvelle-Zélande ne pense pas que les progrès obtenus sur les questions nucléaires devraient être liés à des progrès dans d'autres domaines du contrôle des armes. Ce sont là, à notre avis, des tactiques vouées à l'échec.

Ce qu'il faut, c'est trouver une voie médiane et s'y tenir sans céder à des conditions préalables. Nous devrions commencer le processus en ouvrant un dialogue sur les questions nucléaires d'une manière transparente et constructive. Le défi consiste à cerner les domaines dans lesquels les pays ayant la même façon de voir les choses peuvent valoriser le processus entrepris aujourd'hui par les États dotés d'armes nucléaires. Loin de les compromettre, un dialogue avec des objectifs clairs appuierait les efforts poursuivis ailleurs.

Un plan d'action dont certains éléments peuvent être pris en compte par les États dotés d'armes nucléaires eux-mêmes, et dont d'autres peuvent faire l'objet d'une action multilatérale à la Conférence du désarmement, existe déjà dans le rapport de la Commission de Canberra. Il s'agit d'une étude sérieuse et importante. Nous la recommandons sans réserve. Cette étude propose un certain nombre de mesures logiques et pratiques qui serviraient à renforcer la stabilité et la sécurité alors que nous remplissons notre obligation d'oeuvrer pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. En tant que première et immédiate mesure, nous approuverions l'appel de la Commission lancé aux cinq États dotés d'armes nucléaires pour qu'il s'engage sans équivoque à aller de l'avant pour instaurer un monde sans armes nucléaires.

Le rapport de la Commission touche au coeur des questions dont nous devons débattre et nous indique une direction susceptible d'ajouter une valeur concrète aux négociations bilatérales.

Il n'y a jamais eu meilleur moment pour lancer un dialogue sur les questions nucléaires. Il y a maintenant une confiance discernable et croissante entre les grandes puissances. Les armes nucléaires ne doivent pas devenir un trait

inévitables ou naturels de notre société. Même si elles n'ont pas été utilisées depuis 50 ans, cela ne veut pas dire que les risques diminuent avec le passage du temps. Plus nous les conserverons nous-mêmes et plus la tentation de les acquérir sera grande pour les autres.

La Nouvelle-Zélande est également prête à commencer à travailler sur des négociations sur l'arrêt de la production des matières fissiles d'une manière qui reconnaisse les différents points de vue sur leur portée. Nous continuons de penser que cette mesure peut être complétée par un registre des stocks et par un instrument vérifiable qui garantirait l'arrêt de la production de nouvelles armes. Les négociations sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles, telles que convenues dans le mandat de Shannon pour la création d'un comité spécial dans le cadre de la Conférence du désarmement, est un défi que nous pouvons et devons relever.

Nous avons un ordre du jour chargé qui comporte de lourdes responsabilités. Cette année a été fertile en nouveaux progrès, mais ce n'est pas le moment de nous laisser aller. Nous devons nous assurer que nos réalisations seront suivies par le même degré d'engagement et de dynamisme l'année prochaine et au-delà.

**M. Holm** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur encore une fois de présenter la position des États-Unis sur les questions importantes en matière de sécurité internationale dont cette Commission est saisie. Monsieur le Président, ma délégation vous félicite de votre élection à la tête des travaux de cet organe et elle s'engage à vous appuyer sans réserve.

Dans sa déclaration à l'Assemblée générale le mois dernier, le Président Clinton a parlé de la grande marée de l'intégration mondiale et de la nécessité qui en découle d'une nouvelle stratégie de sécurité.

La sécurité est une notion qui va s'élargissant, englobant la défense bien sûr, mais aussi l'économie, l'environnement, la science et l'information, la lutte contre les stupéfiants, le terrorisme, l'éducation et les droits de l'homme. Mais la maîtrise des armements, la non-prolifération et le désarmement en restent des composantes. Les menaces posées par les armes de destruction massive sont loin d'avoir disparu, et les conséquences de mauvais calculs ou d'actes délibérés peuvent être terribles, comme le démontrent les activités terroristes de groupes religieux armés de gaz, au Japon, les armes biologiques et toxiques en Iraq et les incidents fréquents et les risques de trafic d'armes nucléaires. Pendant ce temps, avec une constance déplora-

ble, des milliers de vies sont perdues dans les conflits conventionnels.

Ces tristes réalités devraient nous motiver. Chaque fois que nous nous réunissons pour négocier, nous devrions saisir toutes les occasions de progresser. Lorsque nous nous asseyons autour d'une table, comme je l'ai mentionné il y a un an dans cette Commission, nous devrions le faire dans un cadre vraiment approprié à la tâche. Aujourd'hui, je tiens à souligner une autre condition de plus en plus indispensable au succès. Nous aspirons à des objectifs à long terme très nobles mais nous devons aussi nous fixer des objectifs à court terme, des objectifs pragmatiques et ciblés, c'est-à-dire ne pas nous en tenir à des débats généraux mais vraiment réaliser quelque chose de concret. Il ne faut pas rester immobile et désirer la lune; il faut poser des gestes délibérés pour s'en rapprocher vraiment.

La Première Commission est investie d'une responsabilité particulière. Elle se réunit pour aider la communauté internationale à établir des objectifs réalistes et à fournir les orientations nécessaires pour rendre possible une véritable négociation.

Les réalisations de l'an dernier illustrent bien ce qui peut se passer sous l'égide du réalisme. En septembre 1996, l'Assemblée générale a adopté par une majorité écrasante le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Ce traité ne rend pas du coup l'arme nucléaire obsolète, mais il permettra d'en réduire la prolifération horizontale et verticale et de rapprocher l'échéance du désarmement nucléaire.

Le processus amélioré d'examen du Traité sur la non-prolifération se poursuit. Compte tenu de la décision du Brésil d'adhérer au Traité, il ne manquera plus à l'universalité du Traité que l'adhésion de quatre pays. Entre-temps, les zones exemptes d'armes nucléaires, se développant sûrement parmi les pays partageant les mêmes aspirations tout en justifiant les exigences d'autres pays en matière de sécurité, englobent maintenant des continents entiers.

Le désarmement nucléaire s'accélère surtout parce que les pays dont les armes sont concernées directement ont réalisé des progrès audacieux. Les réductions au titre de START I sont en avance sur le calendrier et cette année la Russie et les États-Unis ont éliminé les derniers obstacles à la ratification de START II par la Douma.

Les craintes à l'effet que la Russie devrait fabriquer d'autres missiles à ogive unique pour maintenir l'égalité tout en continuant de détruire ses missiles balistiques inter-

continentaux à ogives multiples ont été dissipées par nos Présidents à Helsinki en mars et à nouveau lorsque la Secrétaire d'État Albright et le Ministre des affaires étrangères Primakov ont signé un Protocole du Traité à New York le mois dernier. Immédiatement après la ratification de START II, nous allons entamer avec la Russie des négociations sur de nouvelles réductions afin d'éliminer toute raison susceptible de justifier une telle accumulation.

On a tenu compte des inquiétudes relatives au coût d'application dans ce Protocole du Traité en prolongeant l'échéancier d'élimination au titre de START II à l'an 2007. Parallèlement, les États-Unis et la Russie ont fait en sorte que les retombées en matière de sécurité de START II se concrétisent dès que possible par la désactivation, dès la fin de 2003, des vecteurs stratégiques nucléaires dont l'élimination est prévue.

Les préoccupations relatives à la viabilité du Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antibalistiques (ABM) de 1972 ont été calmées lorsque, le mois dernier, la Russie, l'Ukraine, le Bélarus, le Kazakhstan et les États-Unis ont signé des accords sur la succession du Traité et sur la démarcation entre les défenses stratégiques et de théâtre.

En parallèle avec la nouvelle relation de coopération entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la Russie, incarnée par l'Acte fondateur, ces mesures permettront la ratification rapide de la Russie et l'entrée en vigueur de START II, ce qui nous permettra procéder à des réductions encore plus substantielles et plus globales et à des contrôles plus complets sur les armes nucléaires. Dans cette Commission, les délégations russe et américaine vont demander l'adoption d'un projet de résolution devant favoriser ce processus dont dépend notre sécurité dans une grande mesure.

L'an dernier également, la Convention sur les armes chimiques est entrée en vigueur. Nous avons déposé fièrement notre instrument de ratification en avril; les États-Unis pourront ainsi compter parmi les Parties originales.

Pour ce qui est des armes conventionnelles, les Parties au Traité sur les forces armées en Europe ont décidé de se fixer pour objectif d'autres réductions de l'équipement limité au titre du Traité. En Amérique latine, l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) a

proposé de contribuer à réduire la demande d'armements par le biais d'un cadre juridique pour la notification préalable des acquisitions substantielles d'armements.

Comment ces réalisations remarquables et variées pourront-elles nous montrer la voie d'un avenir encore plus sûr? Comment l'appel lancé par le Président Clinton, nous enjoignant de relever le défi de l'intégration mondiale, pourra-t-il être mis en oeuvre dans le domaine du contrôle des armements? La réponse est : en confiant la tâche appropriée aux instances appropriées et, j'insiste là-dessus, en orientant notre travail moins vers des grandes idées idéalisées que vers des résultats pragmatiques.

Comment ce principe peut-il s'appliquer à plusieurs priorités cardinales? Tout d'abord, le pragmatisme implique la consolidation et la maturation complète des accords déjà réalisés, par leur entrée en vigueur et leur respect, leur application effective et leur mise en oeuvre. C'est là après tout que la valeur pratique de la maîtrise des armements se concrétise : non seulement par les cérémonies et les signatures, mais en écartant des menaces, en évitant ou en éliminant physiquement des armes, en économisant des ressources à de meilleures fins.

Cela signifie que nos gouvernements respectifs doivent obtenir l'approbation pour les ratifications nécessaires pour faire du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires une réalité concrète et durable. Nous félicitons le Japon et les autres États qui ont déjà ratifié le Traité. Comme le Président Clinton l'a annoncé ici le 22 septembre, il a saisi le Sénat des États-Unis du Traité en vue d'obtenir un avis rapide et favorable et son approbation.

Pour asseoir les avantages découlant des accords existants, il est indispensable de prendre des engagements envers les organisations comme l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Chaque pays doit adapter les nouvelles garanties importantes, adoptées en mai, à la réalité du monde en mettant à jour les accords bilatéraux avec l'AIEA.

Le respect du contrôle des armements se fonde sur un mélange de dissuasion, grâce à la vérification et aux sanctions qui risquent d'être imposées, et d'engagement politique. Les Nations Unies ont un rôle décisif à jouer pour ce qui est d'encourager les gouvernements et les peuples partout dans le monde à honorer leurs obligations à cet égard. Le projet de résolution présenté cette année par les États-Unis à cette Commission va de nouveau insister sur ce point.

Ensuite, dans la maîtrise des armes stratégiques, orientation pratique signifie progrès tangibles. Dès que START II sera ratifié, les négociations sur START III commenceront, avec des plafonds de 2 000 à 2 500 ogives nucléaires — ce qui représentera environ 20 % des niveaux maximums atteints pendant la guerre froide. En fait, le Président Clinton et le Président Eltsine ont déjà fixé à 2007 l'adoption de cette prochaine mesure spectaculaire de désarmement.

Dans une première concernant la maîtrise des armements, les Présidents ont également convenu que START III comprendra la destruction effective non seulement des vecteurs mais aussi des ogives nucléaires. Il inclura également des mesures de transparence pour que le matériel nucléaire des ogives détruites ne soit plus jamais utilisé dans la fabrication d'armes.

Nous traitons également d'un effet secondaire potentiel et inquiétant du désarmement nucléaire : la possibilité que des excédents de matières nucléaires soient détournés pour satisfaire des ambitions nucléaires d'autres pays. Il incombe particulièrement aux États dotés d'armes nucléaires de mettre de côté les règles rigides, ainsi que les dispositions concernant les ogives nucléaires et les matières fissiles, et d'adopter des méthodes nouvelles de transparence et de coopération. Il faut accélérer le plus possible les réductions irréversibles, un stockage sûr et l'élimination définitive de l'uranium et du plutonium hautement enrichis, qui peuvent être récupérés sur des armes démantelées.

Troisièmement, une autre priorité majeure est le travail qu'accomplit le groupe spécial chargé du renforcement de la Convention sur les armes biologiques et à toxines. Lorsque nous intensifierons nos travaux, l'an prochain, le réalisme exigera avant tout que nous reconnaissons le vrai but de l'effort, à savoir protéger l'ensemble de l'humanité contre des maladies mortelles, pour l'élimination desquelles nous avons lutté — peste, botulisme, anthrax et autres — et que certains esprits pervers sont décidés à utiliser comme armes de guerre. Des transferts de technologie ouverts à tous ne sont ni le but de l'exercice ni la raison légitime du succès.

Quatrièmement, de peur qu'il y ait un doute à ce sujet, je tiens à souligner que les États-Unis n'ont pas renoncé à négocier une interdiction sur la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires ou autres engins explosifs nucléaires. Dans leur déclaration du 25 septembre, les ministres des affaires étrangères des membres permanents du Conseil de sécurité se sont redits convaincus que ces négociations devraient commencer

immédiatement et s'achever rapidement. Nous nous accordons tous à reconnaître qu'il faut poursuivre le processus de désarmement nucléaire. Il est grand temps de se mettre d'accord sur la prochaine mesure multilatérale logique à prendre dans ce processus.

Qui pourrait s'y opposer? Un arrêt de la production de matières fissiles ne menacera personne. Il fixera une limite à ne pas dépasser pour la quantité de matières destinées aux armes nucléaires dans le monde. Comment pourrions-nous parvenir à réduire le rôle des armes nucléaires si nous ne pouvons même pas commencer à parler d'imposer une limite aux matières indispensables à leur fabrication?

Cinquièmement, le travail concret à accomplir pour mettre fin au carnage que provoquent parmi les civils les mines terrestres antipersonnel reste énorme. Les États-Unis ont travaillé avec célérité avant et pendant Oslo pour trouver une issue au processus d'Ottawa qui soit compatible avec ses besoins sécuritaires. Nous pouvons saluer ce qui en a résulté sans pourtant pouvoir nous y associer. La convention d'Ottawa excluait des options militaires dont nous ne pouvons nous passer pour l'instant : utiliser des mines terrestres antipersonnel bien déterminées ou repérables — je le souligne — qui ne font pas partie de la menace humanitaire que font peser des mines de longue durée, indétectables et éparpillées dans des champs non cadastrés.

Tous les pays en mesure de le faire doivent signer la convention d'Ottawa. Je demande que nous nous tournions vers le travail indispensable et important qui nous attend en ce qui concerne les mines terrestres.

Dans le monde entier, et dans un avenir prévisible, il y aura beaucoup plus d'habitants et beaucoup plus de mines hors du champ de la convention d'Ottawa que ceux pris en compte par celle-ci. Maintenant que la question de la teneur et des États membres qui en seront vraisemblablement parties est réglée, celle qui devrait être posée est de savoir comment, compte tenu de ces réalités, nous pouvons réduire au mieux les pertes humaines causées par les mines terrestres antipersonnel. La réponse est manifestement claire : chaque processus doit apporter sa contribution maximale, afin que l'ensemble des contributions ainsi obtenu dépasse celle que peut apporter une seule instance.

Sur cette question, la Conférence du désarmement n'a malheureusement pas montré qu'elle était disposée à progresser sensiblement ni à commencer à oeuvrer rapidement. Dans la mesure où elle a été perçue comme une rivale de la convention d'Ottawa, un obstacle au moins devrait être derrière nous. Il ne faut pas oublier que la Conférence

comprend tous les grands producteurs et exportateurs de mines terrestres, et plusieurs membres pensent qu'elle devrait entreprendre le désarmement dans le domaine des mines terrestres antipersonnel. Les États-Unis appuieront fermement des négociations de la Conférence du désarmement sur les mines terrestres antipersonnel, à commencer par celles concernant l'interdiction des exportations, qui auront lieu l'an prochain.

Nous demandons également une ratification sans délai du Protocole II amendé de la Convention sur certaines armes classiques qui, une fois encore, comprend les principaux États producteurs et exportateurs de mines terrestres ne faisant pas partie du processus d'Ottawa, et qu'elle traite spécifiquement des mines de longue durée et indétectables. Le bénéfice au plan humanitaire peut être considérable.

En traitant des mines dont l'emplacement n'est pas déterminé, il faut, évidemment, se rappeler qu'en dernière analyse, chaque mine retirée du sol équivaut à une victime innocente potentiellement sauvée. Les États-Unis dépensent actuellement pour le déminage presque autant que le reste du monde. Le Président Clinton a demandé que nous renforçons sensiblement ces efforts, en commençant par une augmentation de 25 % des fonds l'an prochain.

Ces deux questions, l'arrêt de la production de matières fissiles et les mines terrestres antipersonnel, soulignent les dangers que présente pour le désarmement l'approche qui s'oppose à celle que je prône ici. La Conférence du désarmement est en proie à la maladie du couplage. Non seulement elle insiste pour obtenir des résultats maximums sur une question, mais également sur l'arrêt de tous autres progrès en attendant que l'on se mette d'accord sur cette mesure — un calendrier pour l'élimination de toutes les armes nucléaires.

Je vais probablement me répéter en disant que la Conférence du désarmement est un organe de négociation et non pas un club de débat, et que les négociations à Genève doivent traiter de questions mondiales, ce qui exige une large participation représentative.

Mais ce couplage est tout simplement impossible — cela revient à bloquer l'approche graduelle préconisée par les États-Unis et la Russie, qui a fait ses preuves et qui nous rapproche du désarmement nucléaire, et ensuite à faire traîner tous les progrès possibles sur d'autres questions qui connaissent le même marasme. Ce couplage a paralysé la Conférence du désarmement. Nous verrons s'il s'avère fatal.

Enfin, le réalisme doit prévaloir dans les façons dont nous nous organisons pour poursuivre la maîtrise des armements. Pour bien fonctionner au fil du temps, chaque organisation doit être prête à s'adapter au changement.

L'appui du Secrétariat des Nations Unies à la maîtrise des armements doit être revu et réformé. Le Centre pour les affaires de désarmement doit revitaliser l'appui qu'il apporte aux travaux accomplis par l'ONU et la Conférence du désarmement, et il doit être disposé à appuyer de nouvelles tâches.

Pour parler de mont pays, je dirai que les États-Unis sont également en train de réorganiser leurs opérations de maîtrise des armements, en intégrant l'Agence créée, il y a 38 ans, que j'ai eu le privilège de diriger, The Arms Control and Disarmament Agency, au sein du Département d'État.

Cette mesure, je voudrais en donner l'assurance à la Commission, vise à renforcer le rôle que jouent la maîtrise des armements et la non-prolifération dans la politique étrangère des États-Unis. Le Président Clinton et la Secrétaire d'État, Mme Albright, ont convenu qu'une politique indépendante et des évaluations de conformité seront préservées par la présentation directe au Président et aux responsables de la sécurité nationale de rapports émanant du haut responsable de la maîtrise des armements au Département. Dans le même temps, l'expertise et les ressources opérationnelles de l'Agence et celles du Département d'État seront mises en commun, dans une nouvelle série de bureaux, pour donner à ces questions une plus grande importance dans notre diplomatie et notre stratégie de sécurité nationale. Le plan protège ainsi la valeur essentielle d'une agence indépendante tout en gagnant en efficacité dans le regroupement des forces avec un Département d'État renforcé et revitalisé.

J'ai tenté d'esquisser une façon d'aborder la maîtrise des armements, qui permette d'assurer la sécurité mondiale au moment où la décennie, le siècle et le millénaire touchent à leur fin. Cette démarche se veut délibérément pratique. Forts de notre expérience, nous sommes convaincus que le meilleur moyen d'aboutir à long terme est de progresser pas à pas de manière logique.

Notre travail n'a jamais été plus vital. Malgré tout, ce travail est en grande partie entravé, voire piégé par des raisonnements politiques dépassés et de nouvelles techniques tendant à faire diversion et à retarder le travail.

Débarrassons-nous de ces chaînes; baissions le ton, retrouvons nos manches et mettons-nous au travail.

**M. Hayashi** (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi d'emblée, Monsieur le Président, de vous féliciter chaleureusement, au nom de la délégation japonaise, de votre accession à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-deuxième session. Vous pouvez compter sur l'appui et la coopération sans réserve de ma délégation dans votre direction des importants travaux de cette Commission.

Depuis la période de la guerre froide, la communauté internationale a fait de remarquables progrès dans le domaine du désarmement, avec notamment l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. D'autre part, toutefois, nous sommes témoins de nombreux conflits armés régionaux et du danger que pose la prolifération des armes de destruction massive. Il convient également de noter que la Conférence du désarmement n'a pu cette année surmonter les divergences de vues entre les États membres dans les efforts qu'elle a déployés pour définir la direction future du désarmement.

Le Japon, pays épris de paix et attaché à ses trois principes contre l'arme nucléaire — ne pas produire d'armes nucléaires; ne pas en posséder; et ne pas autoriser leur introduction sur son territoire — et qui maintient ses forces militaires uniquement à des fins de légitime défense, considère la contribution qu'il apporte aux efforts de désarmement comme un des plus importants piliers de sa politique étrangère. Comme le Japon l'a affirmé à diverses occasions, nous ne devons pas perdre notre temps précieux dans des discussions stériles. En effet, le moment est venu pour chaque pays d'offrir à la communauté internationale ses conseils les plus sages et de prendre des mesures en vue de faire avancer résolument la question du désarmement. Avec le développement des médias et l'influence croissante de la société civile, notamment l'expansion des organisations non gouvernementales, l'opinion publique internationale a maintenant le pouvoir de faire avancer le désarmement. L'idéalisme, qui tient peu compte de la réalité, ne peut faire avancer la question du désarmement, mais le réalisme ne le peut davantage, car il n'est pas fondé sur des idéaux. Le Japon, attaché au noble idéal du désarmement complet, continuera d'inciter la communauté internationale à s'engager vers la réalisation de progrès réguliers dans la question du désarmement en prenant une à une des mesures concrètes.

En se fondant sur ce principe, le Japon ne néglige rien pour aboutir à un monde exempt d'armes nucléaires. À cet

effet, le Japon a l'intention de réintroduire cette année à la Première Commission un projet de résolution sur l'élimination définitive des armes nucléaires, résolution dont le Japon prend l'initiative depuis 1994. Ma délégation est reconnaissante et est encouragée par l'appui généralisé dont la résolution a bénéficié de la part des États Membres, et elle pense que cette résolution a contribué à consolider dans l'ensemble de la communauté internationale l'opinion selon laquelle les armes nucléaires doivent être abolies une fois pour toutes.

Dans le même temps, le Japon a l'intention de redoubler d'efforts dans l'examen de la question des armes classiques, notamment les mines terrestres antipersonnel et les armes de petit calibre, qui chaque jour constituent de véritables menaces à la vie humaine et à la stabilité régionale.

Le Japon attache une grande importance à la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement. Comme je l'ai noté précédemment, à cause des divergences de vues, la Conférence n'a malheureusement pas été en mesure d'entamer des travaux concrets cette année. Il est particulièrement regrettable que la Conférence n'ait pas pu conclure un accord sur le rétablissement d'un comité spécial sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Cet échec est particulièrement décevant étant donné que les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, adoptés à la Conférence d'examen et de prorogation des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1995, stipulaient qu'après le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le commencement des négociations sur ce traité et leur rapide conclusion constitueraient la mesure la plus importante à prendre pour faire avancer la question du désarmement nucléaire, et étant donné également que la majorité des États qui sont cette année membres de la Conférence du désarmement ne se sont pas opposés à l'amorce des négociations.

Cette année, la Conférence a involontairement démontré que le désarmement ne pouvait progresser par la voie de la confrontation. Ma délégation espère fermement que l'an prochain la Conférence sera en mesure d'élaborer un compromis réaliste qui lui permettra de progresser sensiblement dans le domaine du désarmement nucléaire.

Le Japon, qui est un des plus grands défenseurs de l'élimination des armes nucléaires, n'a cessé d'insister sur le fait que si nous voulions progresser vers cet objectif, il était impératif de déployer des efforts constants et renouve-



lés en prenant des mesures réalistes et concrètes. Comme le Ministre des affaires étrangères Obuchi l'a déclaré devant l'Assemblée générale le mois dernier, le Japon, conjointement avec d'autres pays partageant les mêmes idées, continuera de souligner l'importance de cette approche.

Résolu à entamer des négociations dans l'immédiat sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, le Japon pense qu'il serait utile d'entamer immédiatement des discussions tout au moins sur les aspects techniques de ce traité. Ceci permettrait d'ouvrir la voie à des négociations sur le traité lui-même. Ma délégation souhaite rappeler que dans le cas du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques a oeuvré aux aspects techniques tout au long d'une période prolongée avant d'entamer les négociations sur le Traité. Dans le cas du traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, on s'attend à ce que les négociations abordent des points complexes extrêmement techniques qui seront également étroitement liés à des décisions politiques. Si nous pouvions traiter à l'avance les questions techniques, cela serait extrêmement utile pour nos travaux sur ce traité.

Outre la question du désarmement nucléaire, il est important que la Conférence du désarmement s'attaque à des questions relatives au désarmement portant sur les armes classiques, plus particulièrement la question des mines terrestres antipersonnel. Ma délégation pense que la Conférence peut apporter une importante contribution dans ce domaine car elle bénéficie à la fois de la participation de pays clefs et de l'expertise et de l'expérience de la négociation qui sont nécessaires pour élaborer un traité qui tienne compte des préoccupations de sécurité de chaque pays ainsi que des préoccupations d'ordre humanitaire.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour présenter l'approche globale que le Japon a adoptée sur la question des mines terrestres antipersonnel. Dans le contexte des efforts internationaux déployés pour traiter cette question, le Japon a identifié quatre tâches importantes : premièrement la contribution aux efforts internationaux pour parvenir à une interdiction complète des mines terrestres antipersonnel tout en encourageant des contrôles juridiquement contraignants pour ce qui est de leur utilisation et de leur transfert; deuxièmement, l'assistance aux efforts de l'ONU et d'autres organisations internationales dans le domaine du déminage; troisièmement, la mise au point

d'une technologie pour la détection et l'enlèvement des mines; et quatrièmement, l'assistance aux victimes des mines terrestres.

S'agissant de la première tâche, le Japon partage l'objectif de la communauté internationale d'interdire et d'éliminer les mines terrestres antipersonnel. En juin de cette année, le Japon a ratifié le Protocole II modifié de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, devenant ainsi le cinquième pays à le faire, étant convaincu qu'une entrée en vigueur rapide du Protocole représente une partie importante des efforts que déploie la communauté internationale pour traiter la question des mines terrestres antipersonnel.

Le Japon apprécie le processus d'Ottawa, et le considère comme une mesure importante prise par la communauté internationale en vue d'éliminer les mines terrestres antipersonnel. Le Gouvernement japonais est sur le point de prendre sa décision quant à la signature de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, qui sera ouverte à la signature à la conférence d'Ottawa; mais qu'il le fasse ou non, il est convaincu que la communauté internationale doit continuer de s'efforcer de parvenir à une élimination universelle et efficace des mines terrestres antipersonnel. À cet égard, le Japon pense que nous devons renforcer les efforts décidés dans le cadre de la Conférence du désarmement en vue de commencer dès que possible les négociations sur un traité.

Outre le fait d'oeuvrer à une interdiction juridique des mines antipersonnel, le Japon a fait de grands efforts pour traiter les problèmes que ces armes causent. En plus des contributions financières aux activités de déminage et d'assistance aux victimes, le Japon a organisé à Tokyo la Conférence sur les mines terrestres antipersonnel en mars dernier, où de nombreux pays participants ont exploré les voies et moyens d'enlever les mines et de fournir une assistance aux victimes. Ce faisant, le Japon a cherché à renforcer la coopération internationale dans ce domaine important; il a l'intention de poursuivre ses efforts dans ce sens.

Les armes de petit calibre sont une autre question dans le domaine des armes classiques qui exige l'attention de la communauté internationale. À la différence des armes de destruction massive, il n'y a pas de normes ou de règles internationalement reconnues pour ce qui est du contrôle des armes de petit calibre. Ce sont ces armes qui sont utilisées le plus souvent dans les conflits régionaux qui ont éclaté

avec une fréquence accrue depuis la fin de la guerre froide, entraînant de lourdes pertes en vies humaines et causant des flux massifs de réfugiés dans de nombreuses parties du monde. L'accumulation des armes de petit calibre n'est pas en elle-même une cause de conflit, mais elle peut intensifier et prolonger les conflits, menant à une solution violente plutôt que pacifique des conflits et créant un cercle vicieux de plus grande insécurité, qui à son tour entraîne des demandes accrues de ces armes ainsi qu'une plus grande utilisation de celles-ci.

L'Assemblée générale a adopté plusieurs résolutions relatives à la circulation illicite des armes de petit calibre et des armes légères. En 1995, elle a adopté la résolution 50/70 B, intitulée «Armes de petit calibre», à l'initiative du Japon, afin de faire une étude de grande envergure sur la question. Sur la base de cette résolution, le Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes de petit calibre a été établi l'année dernière; cet été il a adopté par consensus son rapport, que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale à la présente session. Le Japon se félicite de ces événements positifs et a l'intention de présenter un projet de résolution sur cette question à la Première Commission, vers la fin de cette année. Nous espérons sincèrement que la communauté internationale maintiendra l'élan acquis et continuera d'examiner les mesures qu'il conviendrait de prendre pour résoudre ce problème.

Qu'il me soit permis de mentionner une question de plus dans le domaine des armes classiques, à savoir la transparence en matière d'armements. Nous nous félicitons à cet égard que le Groupe d'experts gouvernementaux ait adopté le rapport sur le Registre des armes classiques des Nations Unies sur le fonctionnement et le perfectionnement du Registre. Le Japon attache une grande valeur au rôle que le Registre joue pour prévenir l'accumulation excessive des armes classiques, qui peut causer une instabilité au niveau régional, et nous continuerons de déployer des efforts pour renforcer davantage le Registre, afin qu'il puisse répondre efficacement aux défis auxquels il est confronté.

Maintenant je voudrais appeler notre attention sur les tâches qui nous attendent, compte tenu des événements positifs récents qui ont eu lieu dans le domaine du désarmement nucléaire. La première concerne la ratification du Traité de l'interdiction complète des essais nucléaires qui a été adopté l'année dernière à l'Assemblée générale à une majorité écrasante. Je voudrais souligner que, à ce jour, 148 États Membres ont signé le Traité. À notre avis, c'est une preuve du désir résolu de la communauté internationale, dans son ensemble, de mettre fin aux essais nucléaires et d'encourager le désarmement nucléaire.

Le Japon, quant à lui, a déposé son instrument de ratification le 8 juillet de cette année, devenant ainsi le quatrième État partie au Traité. J'ajouterai que parmi les 44 pays qui doivent ratifier le Traité afin qu'il puisse entrer en vigueur, le Japon est le premier à l'avoir fait. Mon gouvernement espère que la communauté internationale appuiera vigoureusement l'entrée en vigueur du Traité, et que chaque pays le ratifiera sans tarder. Cependant, nous aimerions notamment demander aux pays qui ont exprimé leur opposition au Traité, de réexaminer leur position, de sorte que le Traité puisse entrer en vigueur dès que possible. Dans l'intervalle, le Japon est certain que, compte tenu de l'adoption du Traité et du large appui dont il jouit, on ne procédera plus jamais à des essais nucléaires dans le monde.

Outre les efforts déployés en vue de l'entrée en vigueur rapide du Traité, il importe de mettre en place un mécanisme facilitant une mise en oeuvre sans heurt. Nous notons donc avec satisfaction que le secrétariat technique provisoire a commencé ses travaux à Vienne, en mars dernier, en se fondant sur l'accord conclu par la Commission préparatoire pour l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Deuxièmement, à la suite de la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1995, la première réunion du Comité préparatoire pour la Conférence d'examen en l'an 2000 s'est tenue en avril de cette année au Siège de l'ONU. À cette réunion, non seulement des questions de procédure ont été examinées mais également des questions de fond, et un rapport contenant des recommandations pour la prochaine réunion du Comité préparatoire a été adopté. Ma délégation croit que cela constitue un bon départ pour le processus d'examen du TNP, qui vient d'être renforcé et qui est qualitativement différent du processus d'examen antérieur à 1995.

En fait, mon gouvernement considère que le processus d'examen du TNP fournit un cadre précieux pour la promotion du désarmement nucléaire. Il a donc pris, à l'Assemblée générale, l'année dernière, l'initiative de présenter un projet de résolution intitulé «Désarmement nucléaire en vue de l'élimination définitive des armes nucléaires», adoptée en tant que résolution 51/45 G, qui a demandé à tous les États parties au Traité de tout mettre en oeuvre pour assurer le succès de la première réunion du Comité préparatoire. Dans le cadre du suivi de la résolution, le Japon a accueilli un

séminaire sur le désarmement nucléaire à Kyoto en décembre 1996, fournissant ainsi un lieu pour organiser des consultations préalables avant les réunions du Comité préparatoire.

Lors de la première réunion du Comité préparatoire, les États dotés d'armes nucléaires ont fourni des informations sur les mesures qu'ils ont adoptées en vue du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Le Japon porte un grand intérêt aux efforts déployés par les États dotés d'armes nucléaires, car nous estimons qu'une transparence accrue dans le processus de désarmement nucléaire entre les États dotés d'armes nucléaires renforcera la confiance mutuelle entre ces États et les États non dotés d'armes nucléaires. Nous espérons qu'en consolidant les acquis de la première réunion de cette année, davantage de progrès seront réalisés à la deuxième réunion du Comité préparatoire qui doit se tenir à Genève au printemps prochain.

S'agissant du TNP, ce serait manquer à mon devoir de ne pas parler de la décision annoncée en juin par le Président Cardoso que le Brésil allait adhérer au TNP. Nous saluons la décision extrêmement importante du Brésil qui accroîtra davantage le caractère universel du TNP et nous espérons que le Congrès brésilien ratifiera le Traité aussi rapidement que possible. Je souhaite à cette occasion réaffirmer le ferme espoir du Japon de voir, en raison de l'importance du Traité sur la non-prolifération nucléaire et le désarmement, les quelques rares pays qui n'ont pas adhéré au Traité prendre la décision courageuse de s'associer à ce régime afin que le Traité puisse jouir d'une adhésion universelle.

Troisièmement, s'agissant des accords pris entre les États-Unis et la Fédération de Russie en vue de la réduction de leurs arsenaux nucléaires — une question qui a un impact direct sur le désarmement nucléaire —, nous nous félicitons de l'engagement mutuel apparu, lors de la réunion au sommet d'Helsinki en mars, de s'engager dans des pourparlers plus poussés sur la réduction des forces stratégiques dans le cadre du processus START. Nous attendons avec intérêt le début des négociations d'un traité START III, en tant qu'aboutissement de cet engagement. À cet égard, le Japon espère très sincèrement que la Russie ratifiera START II dès que possible et que cela conduira à de nouvelles réductions d'armes nucléaires dans le cadre de START III.

Je voudrais maintenant aborder la question des armes non nucléaires de destruction massive. Le Japon s'est félicité tout d'abord de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques, le 29 avril de cette année, mais

également du fait que les États-Unis et la Chine sont devenus les premiers États parties lorsqu'ils ont ratifié la Convention le 25 avril. Nous souhaitons lancer un appel aux pays qui ne l'ont pas encore fait, d'adhérer à la Convention dès que possible.

S'agissant de sa mise en oeuvre, le Japon respecte de bonne foi ses obligations créées par la Convention. Il a émis plusieurs déclarations et reçu des inspections, y compris les inspections d'installation relevant du tableau 1. Nous déployons également des efforts sincères pour résoudre la question de ce que l'on a appelé les armes chimiques abandonnées en Chine, notamment la création d'un groupe de travail conjoint avec la Chine.

Pour ce qui est de l'élaboration d'un protocole de vérification en vue de renforcer la Convention sur les armes biologiques, il est encourageant de constater qu'un texte évolutif a été présenté cet été au groupe spécial par le Président. Le Japon participe activement aux négociations dans l'espoir qu'un mécanisme de vérification efficace serait institué.

Enfin mais c'est néanmoins un point important, les Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement contribuent de manière importante à l'instauration d'un climat de confiance au niveau régional. Le Japon apprécie en particulier la contribution du Centre de Katmandou, l'une des installations de la région de l'Asie et du Pacifique Sud. Dénommé processus de Katmandou, ses activités renforcent le dialogue et la confiance dans la région. Le Japon continuera d'apporter son aide à ses activités.

Je voudrais, pour terminer, revenir sur le message que je me suis efforcé de transmettre au début de ma déclaration. Le Japon accorde une grande importance à la réalisation de progrès tangibles dans le processus de désarmement, même s'ils sont graduels et se font point par point. Le Japon est fermement convaincu que le seul moyen de promouvoir des initiatives en vue du désarmement est de rechercher un moyen terme qui tiendrait compte des conditions qui entourent cette question. Nous espérons que les débats de la première Commission permettront à la communauté internationale de réaliser des progrès sur la voie du désarmement. Je peux vous assurer, Monsieur le Président que c'est une entreprise à laquelle le Japon apportera un soutien plein et entier.

**M. Moher** (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi, Monsieur, de m'associer aux autres orateurs pour vous féliciter de votre élection à la présidence de cette

Première Commission. Le Canada fera assurément tout son possible pour travailler avec vous et coopérer au cours de cette session. C'est également un plaisir pour nous de trouver de nombreux amis du Canada dans le Bureau.

La réforme de l'Organisation des Nations unies et du système international dont elle est à la fois le symbole et le pivot, est essentielle à l'aboutissement de nos efforts en vue d'instaurer un monde où il y aura moins de conflits et moins de souffrances, un monde qui sera plus pacifique et plus prospère pour tous. Le Canada appuie vigoureusement le programme de réformes défini dans l'ensemble d'initiatives courageuses présenté par le Secrétaire général.

Cette approche de réforme radicale de l'Organisation, pour lui permettre de relever de nouveaux défis avec de nouveaux moyens, doit imprégner les travaux de l'Assemblée générale. En fait, nous sommes d'avis que cet esprit de réforme et la volonté d'agir en commun devraient se refléter immédiatement et directement dans les discussions, négociations et décisions de la Première Commission.

Nous avons la possibilité, voire la responsabilité, d'adopter une nouvelle approche aux travaux de la Première Commission et d'établir une nouvelle norme d'action concertée et pratique. Ma délégation oeuvrera dans cet esprit.

L'élan, une fois perdu, est difficile à retrouver. L'inertie risque de saper nos meilleures intentions. Empêcher indéfiniment toute initiative «si ce n'est à nos conditions» ne nous permettra pas d'obtenir les résultats que nous recherchons tous, les résultats que le monde attend de nous.

La délégation canadienne ne croit pas que notre incapacité à progresser de façon substantielle dans certains domaines du contrôle des armements et du désarmement au cours de l'année dernière est un signe que les instances spécialisées sont devenues inopérantes ou inutiles. Cette absence de progrès ne devrait pas non plus nous faire penser que nous serions parvenus à la fin de l'histoire, autrement dit au bout du chemin en ce qui concerne le désarmement. Il reste encore bien trop à faire pour que nous puissions considérer avoir accompli notre mission ou avoir épuisé tous les moyens d'action possibles. Il est aussi trop facile de rejeter le blâme sur nos institutions et nos structures. Notre impuissance à agir dans certains domaines du désarmement cette dernière année fait ressortir l'urgente nécessité de mobiliser la volonté politique et la créativité qui nous permettront d'aller de l'avant.

Voyons quels sont les domaines prioritaires dans lesquels il nous faut agir. D'abord, nous devons continuer de

rechercher des mesures efficaces pour réduire et éliminer les armes de destruction massive. Des progrès importants ont été réalisés l'année dernière. Mais beaucoup reste à faire. Nous devons veiller à ce que les instruments existants fassent l'objet d'une adhésion universelle et d'une mise en oeuvre effective. Nous devons aussi, par exemple, nous entendre sur un protocole visant à renforcer l'efficacité de la Convention sur les armes biologiques, car même si la Convention sur les armes chimiques est entrée en vigueur, de nombreux problèmes demandent à être réglés.

Dans le domaine nucléaire, il y a eu certaines avancées importantes cette année. Au niveau bilatéral, les États-Unis et la Fédération de Russie annonçaient, le mois dernier à peine, des initiatives visant la sécurité stratégique et la sûreté nucléaire qui contribueront de façon positive et constructive au désarmement et au contrôle des armements nucléaires dans le monde.

À l'échelle mondiale, la première réunion du Comité préparatoire du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a donné confirmation de la volonté des États parties de renforcer ce processus et de le rendre complet et qualitativement différent. Nous constatons avec plaisir que cette première réunion du Comité préparatoire nous a permis de commencer notre examen des questions de fond. Le Canada est par ailleurs honoré d'avoir pu contribuer à aboutir rapidement à la décision d'engager la mise en oeuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'adoption de ce Traité ainsi que des importantes mesures visant à renforcer le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), montre bien que la communauté internationale sait agir quand elle le veut. Pour sa part, l'organisme canadien chargé du désarmement s'emploie à ce que le Canada soit à même de ratifier l'année prochaine le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Mais ces mesures, aussi positives soient-elles, ne représentent qu'une petite partie de ce qu'il nous faut accomplir si nous voulons continuer de progresser vers la réduction et l'élimination des armes nucléaires. Le processus relatif au Traité sur la réduction et la limitation des armes offensives stratégiques (START) doit être revitalisé et élargi aux autres États dotés d'armes nucléaires — les promesses et les intentions doivent être traduites en actes concrets; les États dotés d'armes nucléaires doivent démontrer, de façon progressive et dynamique, qu'ils remplissent l'obligation que leur fait le TNP de négocier de bonne foi et de mener à bien les négociations visant le désarmement nucléaire; le processus d'examen du TNP doit continuer d'être un exercice renforcé et qualitativement différent; et

la Conférence du désarmement doit sortir de son impasse actuelle et procéder de façon décisive et responsable à la négociation du désarmement nucléaire et du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Par ailleurs, il nous faut agir sur d'autres questions clefs, dont le renforcement des assurances en matière de sûreté nucléaire et l'établissement de zones dénucléarisées.

Le Canada, pour sa part, a une vision exacte des possibilités et des limites des efforts multinationaux visant la réduction et l'élimination des armes nucléaires. C'est dans cette même optique qu'il a reconnu les responsabilités particulières des États dotés d'armes nucléaires. Mais cela ne veut pas dire qu'il renonce pour autant à son engagement dans ce domaine. Comme tous les autres membres de la communauté internationale, le Canada a des intérêts nationaux en jeu. Nous nous attendons donc à ce que les États dotés d'armes nucléaires s'acquittent de leurs responsabilités et tiennent leurs engagements. Pour ce qui nous concerne, nous poursuivrons nos efforts aussi bien dans le cadre du TNP, du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires, de l'AIEA et, bientôt, nous l'espérons, que par la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles, qui soit efficace. Nous continuons de penser qu'il faudrait établir à la Conférence du désarmement un mécanisme, peut-être un comité spécial, qui aurait pour mission d'examiner à fond les questions de désarmement nucléaire afin de déterminer s'il y a lieu de négocier de nouvelles mesures multilatérales, et à quel moment. Dans cette perspective, nous nourrissons le fervent espoir de voir toutes les parties manifester dans un proche avenir le discernement et la volonté politique nécessaires à cette fin.

Nous connaissons tous l'argument selon lequel il faut avancer sur un vaste éventail de questions relatives au contrôle des armements, au désarmement et à la non-prolifération pour pouvoir renforcer la sécurité internationale et mettre en place le cadre dans lequel nous pourrions réaliser tous nos objectifs. Même si nous ne partageons pas l'avis de ceux qui estiment qu'un accord général et complet sur tous les points constitue le préalable de tout progrès dans un domaine donné — par exemple, l'élimination des armes nucléaires —, nous sommes résolus à progresser dans tel ou tel domaine, et chaque fois que cela est possible.

Nous estimons que l'espace extra-atmosphérique figure parmi les domaines dans lesquels il nous faudrait agir. Le Canada a expressément proposé à la Conférence du désarmement de créer un comité spécial pour lui confier le mandat de négocier une convention visant à interdire la militarisation de l'espace. Nous croyons que le moment est enfin venu de faire en sorte que celui-ci demeure exempt

d'armes, quelles qu'elles soient. Nous espérons que notre proposition d'engager des négociations à la Conférence du désarmement — dont nous savons qu'elle intéresse beaucoup d'autres pays — fera l'objet d'un examen attentif et sera suivie d'effet.

Comme l'a indiqué notre Ministre des affaires étrangères dans son allocution devant l'Assemblée générale, le Canada reste profondément préoccupé par le désarmement classique. Nos efforts dans ce domaine obéissent à trois considérations : une plus grande transparence s'impose; le dialogue est précieux et nécessaire; et tous les États doivent faire preuve de retenue. Étant complémentaires, ces considérations peuvent servir à promouvoir une coopération internationale efficace. Toutefois, il n'existe encore aucun consensus mondial sur la nécessité d'agir de façon décisive en ce qui concerne les armes classiques. Nous pensons qu'il nous faut faire naître ce consensus.

Même si nous sommes heureux — peut-être devrais-je dire soulagés — que les membres du Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques des Nations Unies aient réussi à s'entendre cette année sur le texte d'un rapport, nous notons que le consensus réalisé porte sur un ensemble minimaliste de conclusions. Il ne rend donc que partiellement compte des idées novatrices émises durant les discussions. Certes, plusieurs recommandations du Groupe mèneront à une plus grande clarté dans l'établissement des rapports, et donc accroîtront la transparence. Mais le Registre restera encore bien en deçà de son potentiel, tant qu'il ne visera pas les dotations et les acquisitions militaires résultant de la production nationale, et que les États continueront de soumettre leurs données de façon irrégulière et sporadique. Le Canada estime que tous les États devraient faire rapport au Registre de l'ONU. Nous constatons avec regret que plusieurs régions du monde demeurent notablement sous-représentées à cet égard.

D'autre part, et il faut s'en réjouir, une précieuse banque de données et d'informations sur le commerce des armes classiques est en voie de se constituer. Les États devraient chercher à ouvrir de nouvelles possibilités de poursuivre le dialogue sur ce qu'impliquent ces données, en vue de faire véritablement preuve de retenue quant au commerce de ces armes. Le Canada estime quant à lui qu'il pourrait être fait davantage recours sur ce point à la présente Commission et à la Conférence du désarmement.

Le Canada salue le Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères pour l'excellent travail qu'il a fourni pour établir un rapport qui marque un premier pas équilibré et raisonnable en matière d'examen des effets délétères des

stocks excessifs et déstabilisateurs d'armes légères et de petit calibre. Nous appuyons les recommandations du Groupe d'experts, notamment celles qui concernent le mandat des opérations de maintien de la paix et la destruction des armes dans le cadre des efforts de consolidation de la paix après les conflits.

Nous engageons la Première Commission à adopter à l'unanimité le rapport du Groupe d'experts et à définir des activités de suivi appropriées, en gardant à l'esprit que ce rapport porte sur les travaux en cours à la Commission du désarmement de l'ONU sur la «Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement». De l'avis du Canada, les organismes des Nations Unies, les groupes de donateurs et les organisations non gouvernementales devraient considérer les mesures de désarmement, en particulier concernant les armes légères, de même que la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, comme faisant partie d'une approche intégrée pour le règlement des problèmes que pose la consolidation de la paix après les conflits.

Selon le Canada, pour nous rappeler ce que la communauté internationale est vraiment capable d'accomplir, il suffit de songer au dynamisme et à l'extraordinaire travail qui nous ont conduits — gouvernements, organisations non gouvernementales et organismes internationaux confondus — le mois dernier, à Oslo, en Norvège, à nous mobiliser pour conclure une Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Cette expérience montre bien que de nouvelles approches, de nouvelles convictions, de nouvelles coalitions d'entités de même opinion — gouvernements et société civile unis dans un même effort — venant des quatre coins du monde peuvent se fixer un objectif, se donner un programme et produire des résultats clairs et rapides.

L'an dernier, aucune voix dissidente ne s'est élevée lorsque l'Assemblée générale a engagé les États à s'efforcer énergiquement à aboutir à un accord international, à la fois efficace et contraignant, visant à interdire l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel et ce, dans l'objectif de mener à bien les négociations dans les meilleurs délais. Cet accord a été réalisé le mois dernier à Oslo, grâce à un extraordinaire partenariat rassemblant des pays de toutes les régions du monde, ainsi que la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, l'Organisation des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et bien d'autres. Il marquait l'aboutissement d'une série de réunions internationales clefs — à Vienne et à Bonn, et à la Conférence de Bruxelles, en

juin —, qui ont permis d'affiner les concepts et de préciser les éléments d'un texte dont l'ébauche avait été méticuleusement établie par le Gouvernement autrichien. La Norvège a généreusement fourni le lieu idéal pour la négociation de la Convention. L'Afrique du Sud, qui assurait la présidence par l'entremise de son Ambassadeur, M. Jacob Selebi, a su faire progresser les négociations avec un talent consommé et a permis de produire en moins de trois semaines une Convention qui, sans équivoque, fixe une nouvelle norme internationale interdisant l'emploi, le stockage la production et le transfert des mines antipersonnel.

Le Canada voudrait saisir cette occasion pour se féliciter de l'attribution du prix Nobel de la paix à la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres et à Jody Williams, et pour rendre un hommage spécial aux lauréats. Leur travail inspirant et dévoué sur cette question vitale mérite plus que cette magnifique reconnaissance.

Notre travail ne s'arrête pas là. La Convention sera ouverte à la signature les 3 et 4 décembre, à Ottawa, au Canada. Nous invitons tous les pays à se joindre à nous pour devenir signataires originaires de cet instrument. Nous espérons que ceux qui ne pourront être parmi nous prendront des mesures pour mettre en place des restrictions unilatérales touchant l'emploi, le stockage, la production, et le transfert des mines antipersonnel. Nous espérons également que tous les pays ratifieront la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, ainsi que son Protocole II modifié. Le Canada déposera quant à lui ses instruments de ratification dudit Protocole dans les prochaines semaines.

Comme nous le savons tous, l'accord conclu à Oslo n'est jamais qu'une première étape. Il est porteur d'une promesse pour les générations futures et d'un solide engagement humanitaire à mettre fin aux souffrances et aux morts causées par ces armes. C'est pourquoi nous profiterons de la réunion d'Ottawa, du 2 au 4 décembre, pour confier à des experts appartenant à des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des organisations internationales, la tâche de mettre au point un programme d'action. Nous espérons ainsi faire en sorte que la Convention entre en vigueur au plus tôt, qu'elle fasse l'objet d'une adhésion universelle et d'une mise en oeuvre effective, particulièrement en ce qui concerne l'élimination des mines antipersonnel ainsi que la réadaptation et la réinsertion économique et sociale des innombrables victimes de ces armes dans le monde. Le Canada continuera de collaborer avec cette extraordinaire coalition mondiale afin de remplir les engagements souscrits dans la Convention et de relever

les défis incessants et titanesques posés par les mines antipersonnel.

Il est bien évident que nous ne sommes pas arrivés au bout du chemin en matière de désarmement. Nous pouvons continuer à avancer sur la base des progrès accomplis; nous pouvons tenir nos engagements à l'échelle nationale, bilatérale et multilatérale; nous pouvons faire appel à des moyens nouveaux et créatifs pour atteindre nos objectifs.

Certes, nous devons réfléchir — avec honnêteté et franchise — à l'avenir de la Première Commission dans le contexte des autres instances de désarmement, mais nous devons d'abord considérer ces quelques éléments : nous devrions faire en sorte que les sessions de la Première Commission donnent de bons résultats et soient bien ciblées et axées sur les travaux de fond; le Canada continue d'attacher une importance fondamentale au renforcement de la Conférence du désarmement, celle-ci constituant le cadre multilatéral par excellence pour l'examen des questions de fond et pour la négociation des dossiers convenus dans le domaine du désarmement; nous devrions clarifier le rôle de la Commission du désarmement et toute demande concernant la mise en place d'autres instances et/ou tout examen multilatéral des questions relatives au désarmement devrait être évaluée sur la base de ces critères.

Nous pouvons réformer nos institutions et modifier nos façons de procéder en vue d'améliorer nos résultats. Nous nous ferons un plaisir de collaborer avec tous ceux, présents ici, afin de réaliser de nouveaux progrès sur le fond. Pour sa part, le Canada entend contribuer à ces efforts par diverses actions spécifiques durant la présente session de la Commission : premièrement, nous explorerons les possibilités d'élargir le consensus sur la négociation d'une convention interdisant la production de matières fissiles, dans le cadre de la Conférence du désarmement; deuxièmement, nous déposerons, de concert avec la Pologne, un projet de résolution sur la Convention sur les armes chimiques, qui, nous l'espérons, sera adopté par consensus; troisièmement, nous déposerons, également en vue de son adoption par consensus, un nouveau projet de résolution canadien sur la vérification, faisant fond sur nos précédents efforts; et quatrièmement, en association avec des pays de toutes les régions du monde, nous nous efforcerons d'obtenir le coparrainage et l'appui le plus large possible pour un projet de résolution visant à faire avancer le processus d'Ottawa, né à Oslo, vers une fructueuse cérémonie des signature en décembre prochain, à Ottawa.

Je voudrais à présent m'écarter du texte du discours que j'ai préparé pour faire quelques remarques supplémentaires sur ce dernier point. Toutes les délégations savent que

le texte d'un projet de résolution a été distribué à Genève et à New York. Nous disposons de copies supplémentaires de ce texte. Je voudrais mettre l'accent sur le fait que c'est intentionnellement que le projet de résolution est consacré à une seule question, et qu'il a été rédigé de manière à ne pas susciter la controverse. Le projet de résolution a été préparé par un petit groupe de délégations. Aussi reflète-t-il déjà un effort conjugué. De plus, quelque 40 délégations se sont déjà engagées à le coparrainer. Nous remercions sincèrement ceux qui ont si rapidement réagi à cette fin. Les coauteurs supplémentaires, que nous invitons à se déclarer aussi vite que possible, sont les bienvenus. Une réunion ouverte à toutes les délégations intéressées sera organisée le mardi 21 octobre, afin de faire avancer ce processus. La confirmation de cette réunion sera donnée dans le *Journal* vendredi matin. Notre intention collective — à savoir l'intention du Canada et de ses amis dans cette entreprise — est de présenter ce projet de résolution signé par le plus grand nombre possible de coauteurs initiaux avant le milieu de la semaine prochaine. Bien sûr, la liste des coauteurs restera ouverte après cela, mais nous voudrions que la liste des coparrains initiaux du projet soit aussi englobante que possible. Cela dit, le Canada continuera, bien sûr, d'accorder la plus grande attention à toutes les propositions dont nous serons saisis.

Je terminerai ces observations en suggérant que la Commission se mobilise en vue de se donner une nouvelle approche axée sur l'action et trouve la volonté politique et le réalisme qui lui permettront de relever les nombreux défis que pose le programme mondial de désarmement.

**M. Sha Zukang** (République populaire de Chine) (*interprétation du chinois*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Première Commission pour la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu qu'étant donné votre compétence et votre grande expérience de la diplomatie, vous saurez mener à bien cette mission avec distinction. Je voudrais, en même temps, exprimer ma reconnaissance à M. Sychou, qui a présidé la Première Commission lors de la dernière session.

La situation internationale continue d'évoluer considérablement. Les relations entre les grandes puissances connaissent des ajustements profonds et essentiels. Globalement, les pays en développement se renforcent, de même que se dessinent de plus en plus la tendance à la multipolarisation ainsi que des facteurs propices à la paix mondiale. La situation internationale dans son ensemble évolue vers la de détente. La paix, la coopération et le développement sont devenus les grands thèmes de notre époque. Sur cette toile

de fond, l'année écoulée a vu le désarmement et la limitation des armements gagner en profondeur.

La Convention sur les armes chimiques est entrée en vigueur. La Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais a entamé ses travaux. Le territoire couvert par les zones exemptes d'armes nucléaires s'est encore étendu. Les négociations ouvertes pour renforcer l'efficacité de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction ont fait des progrès continus. Le Modèle de protocole additionnel aux accords de garanties est maintenant achevé. À Genève, la Conférence du désarmement envisage de manière sérieuse et approfondie un nouveau programme de négociations.

Cela étant, la paix n'a pas encore triomphé dans le monde. La mentalité propre à la guerre froide perdure. Certains, qui appliquent une politique fondée sur l'hégémonie et la raison du plus fort, continuent de menacer la paix et la stabilité mondiales. Les tentatives d'ingérence, sous divers prétextes, dans les affaires intérieures d'autres pays, la volonté d'expansion des blocs militaires et de renforcement des alliances militaires, les recherches visant à la mise au point et au déploiement de systèmes de missiles antibalistiques, qui affectent sur le plan stratégique la sécurité et la stabilité, et la propagation de ces systèmes dans d'autres pays et régions sont autant de facteurs peu propices à la paix et à la sécurité internationales, qui vont à l'encontre des tendances internationales à la paix, la coopération et le développement.

La délégation chinoise pense qu'eu égard aux progrès à accomplir en matière de désarmement et de limitation des armements, s'agissant en particulier de la conclusion et de la mise en oeuvre d'un certain nombre d'instruments juridiques nécessaires à cet effet, il faut à l'évidence renforcer les efforts de non-prolifération déployés au niveau international. Nous constatons avec plaisir que la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais, l'aboutissement des négociations sur le Protocole additionnel aux accords de garanties, l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques et les négociations visant à renforcer l'efficacité de la Convention sur les armes biologiques ont contribué à ces efforts et continueront de le faire. On comprend aisément que tous ces régimes de non-prolifération, mis en place sur la base d'une participation relativement large tout en tenant compte dans toute la mesure possible de la nécessité de permettre les utilisations

pacifiques, jouissent d'un soutien massif assez solide. Pour cette raison, ils seront relativement efficaces et viables.

En même temps, nous nous devons de reconnaître qu'au cours de la guerre froide, un petit nombre de pays développés ont mis en place une série de mécanismes et d'arrangements aux fins, prétendument, de la non-prolifération, et ce pour dissuader leurs opposants. Même s'ils ont peut-être contribué dans une certaine mesure à la non-prolifération, ces mécanismes et arrangements sont par nature discriminatoires et exclusifs et d'une application qui pêche par absence de transparence. Les instruments juridiques internationaux évoqués plus haut étant déjà en place ou sur le point de l'être, le maintien, voire le renforcement, de ces mécanismes et arrangements discriminatoires et exclusifs sont incompatibles avec les instruments pertinents. Pis encore : lesdits arrangements continueront d'entraver le développement économique et social de tous les pays, en particulier des pays en développement.

Le plus grave est que, sous prétexte d'empêcher la prolifération des armements, certains pays s'immiscent dans les échanges technologiques et économiques auxquels les pays, notamment en développement, procèdent en toute légalité, et bloquent ces échanges. Ces pays ont même adopté une politique de «deux poids, deux mesures». D'un côté, ils exercent des pressions et vont jusqu'à imposer des sanctions à d'autres pays ou à en faire planer la menace sous couvert de la non-prolifération, de l'autre, ils n'hésitent pas à vendre de grandes quantités d'armes et d'équipements perfectionnés à des régions sensibles, attendant ainsi à la souveraineté d'autres pays et à la paix et à la stabilité régionales.

Le Gouvernement chinois fait siennes les réflexions de M. Deng Xiaoping sur la diplomatie et applique résolument et en toute indépendance une politique étrangère qui vise à la paix. Dans les affaires internationales, la Chine définit ses positions et sa politique selon les circonstances, en partant des intérêts fondamentaux du peuple chinois et du monde dans son ensemble. Elle ne cédera jamais à des pressions extérieures et ne contractera aucune alliance avec de grandes puissances ou groupes de pays, pas plus qu'elle n'établira de bloc militaire, ne participera à la course aux armements ou ne recherchera une quelconque expansion militaire. La Chine se veut le ferme défenseur de la paix mondiale et de la stabilité régionale.

La Chine a toujours prôné un désarmement véritable. Elle a plaidé pour l'interdiction complète et la destruction totale de toutes les armes nucléaires, biologiques et chimiques, pour l'interdiction de la mise au point d'armes dans



l'espace et pour la réduction des arsenaux d'armes classiques à un niveau raisonnable.

Au quinzième Congrès national du Parti communiste chinois, tenu le mois dernier, le Secrétaire général du Parti, Jiang Zemin, a annoncé que, non contente d'avoir déjà réduit ses troupes de 1 million de soldats dans les années 80, la Chine éliminerait encore 500 000 hommes au cours des trois années à venir. Voilà encore une mesure importante et concrète que le Gouvernement chinois a prise, et ce unilatéralement.

La Chine s'acquitte de bonne foi des obligations qui lui incombent au titre du TNP, auquel elle est Partie. Parmi les États dotés d'armes nucléaires, la Chine a été la première à signer le Traité d'interdiction complète des essais, après le pays hôte de l'ONU, et a participé de manière active et responsable aux travaux préparatoires à l'entrée en vigueur du Traité. Dès le jour où elle a possédé l'arme nucléaire, la Chine s'est engagée à ne jamais l'utiliser en premier, quelles que soient les circonstances. Elle est aussi le seul État doté d'armes nucléaires ayant renoncé sans conditions à l'emploi ou la menace de ces armes contre des États qui n'en sont pas dotés ou dans des zones qui en sont exemptes. La Chine a toujours appuyé les efforts faits pour créer des zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement conclus entre les États intéressés.

La Chine a ratifié la Convention sur les armes chimiques en avril de cette année. À ce jour, elle a subi deux inspections initiales effectuées par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

La Chine s'acquitte pleinement des obligations qui lui incombent au titre de la Convention sur les armes biologiques et participe activement aux négociations visant à renforcer l'efficacité de la Convention.

La Chine appuie activement les efforts consentis au niveau international pour prévenir la prolifération des armements, s'oppose résolument à la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques et applique strictement les dispositions des traités internationaux auxquels elle est Partie.

Concernant les exportations de matières nucléaires, la Chine souscrit aux trois principes suivants : premièrement, les exportations devraient être exclusivement utilisées à des fins pacifiques; deuxièmement, elles devraient être soumises au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA); et troisièmement, elles ne devraient pas être transférées à un pays tiers sans l'assenti-

ment de la Chine. Le Gouvernement chinois ne fournit pas d'assistance aux installations nucléaires qui ne sont pas soumises au système de garanties de l'AIEA. En septembre dernier, il a promulgué une réglementation sur le contrôle des exportations de matières nucléaires et il a demandé à être membre du Comité Zangger.

La Chine attache une grande importance au contrôle et à la gestion du commerce des produits chimiques dangereux. Mon pays a formulé un certain nombre de règlements et dressé des listes de produits chimiques conformément aux conventions internationales pertinentes.

Tout le monde parle de la question de l'interdiction totale des mines terrestres antipersonnel. Est-ce plus important qu'une interdiction totale des armes nucléaires ou des armes positionnées dans l'espace extra-atmosphérique? Cette question reste ouverte. Toutefois, j'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte pour présenter les vues de la délégation chinoise sur la question des mines terrestres antipersonnel.

La Chine a adopté une attitude constructive et réaliste dans les négociations ayant mené à la conclusion de l'amendement au Protocole sur les mines terrestres et elle envisage de ratifier le Protocole dans les plus brefs délais. En avril dernier, elle a entrepris de décréter un moratoire sur ses exportations de mines terrestres antipersonnel qui ne sont pas conformes aux critères techniques figurant dans le Protocole amendé avant son entrée en vigueur. La Chine a également beaucoup fait dans le domaine du déminage et a accordé une assistance en la matière à d'autres pays en développement.

La délégation chinoise estime que les mines terrestres antipersonnel sont une arme de nature purement défensive et que les préoccupations humanitaires à ce sujet tiennent exclusivement à deux raisons, à savoir, les défauts des anciens types de mines terrestres antipersonnel et leur emploi inconsidéré, et les opérations insuffisantes de déminage à la suite d'un conflit. Éliminer les pertes causées aux populations civiles devrait être notre seul objectif. Le moyen radical d'atteindre ce but consisterait sans aucun doute à éliminer les anciens types de mines terrestres antipersonnel qui ont été posées par le passé, de corriger leurs défauts et d'interdire leur emploi à l'avenir.

La Chine est favorable à l'idée d'imposer des restrictions précises et réalistes concernant les mines terrestres antipersonnel et leur emploi, en vue d'atteindre de manière progressive l'objectif de leur interdiction définitive. Pour répondre à ses besoins de légitime défense, la Chine ne peut que se réserver le droit légitime d'employer des mines

terrestres antipersonnel sur ses propres territoires avant de trouver d'autres moyens et de mettre en place des capacités de défense. La Chine ne pourra accepter un accord international sur les mines terrestres antipersonnel que s'il tient pleinement compte des préoccupations susmentionnées relatives à sa sécurité.

La Chine a toujours poursuivi une politique étrangère pacifique et indépendante. Elle n'a jamais mené d'agression à l'étranger et elle n'a nullement l'intention d'employer des mines terrestres dans d'autres pays. Si la Chine devait utiliser, dans des circonstances légitimes, des mines terrestres antipersonnel, ce serait uniquement dans le but de se défendre contre une intervention ou une agression militaire étrangère, de sauvegarder son unité nationale et son intégrité territoriale et de garantir la paix à son propre peuple.

Nous avons noté que certains pays ont récemment conclu à Oslo une convention sur l'interdiction totale des mines terrestres antipersonnel. La Chine respecte le choix souverain de ces pays et comprend leurs préoccupations humanitaires. Toutefois, mon pays maintient qu'en ce qui concerne cette question, il importe de tenir à la fois compte des préoccupations humanitaires et des besoins légitimes de sécurité des pays concernés. En dernière analyse, la sécurité elle-même est un paramètre important dans les préoccupations humanitaires.

Le 26 juin dernier, à la Conférence du désarmement, la délégation chinoise a expliqué la position du Gouvernement chinois sur la question des mines terrestres antipersonnel. À titre d'information à l'intention des membres de la Commission et en particulier de ceux qui ne sont pas membres de la Conférence du désarmement, nous avons mis à votre disposition quelques exemplaires de cette déclaration sur la table placée à l'entrée de la salle. Néanmoins, je voudrais signaler qu'étant donné certains changements qui sont intervenus depuis le 26 juin, la délégation chinoise a besoin d'examiner plus avant la question de savoir si la Conférence du désarmement devrait aborder la question des mines terrestres antipersonnel et de quelle manière. Nous sommes disposés à entendre les vues des autres délégations à ce sujet.

J'aimerais maintenant me pencher sur la question de la sécurité internationale. Les deux guerres mondiales qui ont eu lieu au cours de la première moitié du XXe siècle ont plongé l'humanité dans un chaos sans précédent. La guerre froide qui a duré plus de quatre décennies pendant

la deuxième moitié de ce siècle, a fait planer sur l'humanité l'ombre sinistre de la menace d'une guerre. Avec l'avènement du XXIe siècle, nous nous trouvons maintenant face à un choix historique qui nous impose de décider du monde que nous souhaitons pour le prochain siècle. La délégation chinoise est d'avis que la communauté internationale devrait oeuvrer en vue d'établir un nouvel ordre politique et économique international, juste et rationnel, pour garantir la sécurité mondiale et régionale. Cette sécurité devrait être fondée sur les conditions économiques et politiques nécessaires et nous devrions disposer des moyens pratiques d'y parvenir.

La délégation chinoise est d'avis que la condition politique indispensable à la sécurité est le respect par tous les pays des objectifs et principes de la Charte des Nations Unies, ainsi que des cinq principes du respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-agression mutuelle, de la non-ingérence dans les affaires internes des autres États, de l'égalité et du bénéfice mutuel et de la coexistence pacifique. Chaque pays a le droit de choisir la voie de son développement en fonction de sa propre situation nationale. Aucun État ne devrait s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres États pour quelque raison que ce soit et aucun pays ou groupe de pays ne devrait rechercher une sécurité absolue en compromettant la sécurité des autres.

Pour asseoir la sécurité sur des bases économiques, tous les pays et régions devraient, sur la base de l'égalité et du bénéfice mutuel, promouvoir le commerce, la coopération économique et technique et les échanges scientifiques et culturels entre eux afin de réduire l'écart existant entre riches et pauvres et d'assurer la prospérité et le développement de tous.

Pour parvenir de manière concrète à instaurer la sécurité mondiale et régionale et à maintenir la paix dans le monde, tous les pays devraient renforcer les consultations et la coopération dans le domaine de la sécurité, accroître la compréhension et la confiance mutuelles et s'efforcer de régler leurs divergences et leurs différends par des moyens pacifiques.

La maîtrise des armements et le désarmement au niveau international sont étroitement liés à la sécurité et devraient se renforcer mutuellement. C'est pourquoi nous estimons que ces activités devraient avant tout servir à renforcer la sécurité des pays au lieu de l'affaiblir et de la saper. Elles devraient être axées sur les questions qui influent sur la paix et la sécurité internationales.

Deuxièmement, la communauté internationale devrait continuer à faire avancer le processus de la maîtrise des armes et du désarmement multilatéral. Les traités existants dans ce domaine devraient être encore davantage universalisés et il faudrait que les États parties les appliquent fidèlement et qu'ils y adhèrent pleinement. Des efforts devraient être faits pour créer des conditions propices aux négociations et à la conclusion de nouveaux traités par le biais de mécanismes de négociation multilatérale largement représentatifs.

Troisièmement, il faut empêcher qu'un petit nombre de pays mettent à profit leur technologie militaire avancée et leur puissance économique pour tenter d'assurer leur sécurité absolue et leur supériorité militaire par rapport aux autres, tout en concentrant l'objectif de désarmement sur les pays en développement et en les privant de leur droit et de leurs moyens de légitime défense.

Quatrièmement, les pays qui disposent des plus grands arsenaux d'armes nucléaires et classiques de pointe devraient continuer d'assumer une responsabilité particulière en matière de désarmement.

Enfin, les mécanismes actuels de contrôle des exportations sont discriminatoires et exclusifs et ils devraient être révisés et corrigés. Il faudrait établir un système de non-prolifération international juste et rationnel par le biais de négociations, avec la participation de tous les États concernés. Les Parties aux instruments juridiques internationaux pertinents devraient utiliser les procédures prévues dans ces instruments, sans oublier le dialogue et la coopération, pour traiter de toute question se rapportant à la non-prolifération et atteindre l'objectif commun de non-prolifération au niveau international. Aucun État n'a le droit d'imposer sa propre législation à la communauté internationale, ni d'imposer ou de menacer d'imposer des sanctions à son gré.

La Chine continuera de coopérer avec tous les États et d'apporter comme il se doit sa contribution à la promotion future du processus de désarmement international pour faire en sorte que le prochain siècle soit pacifique et paisible.

**M. Lukin** (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous féliciter pour votre élection au poste important de Président de la Première Commission et de vous souhaiter plein succès dans votre mission. Il va sans dire que vous pouvez compter sur la coopération de la délégation russe dans l'accomplissement des tâches qui vous attendent.

La guerre froide fait maintenant partie du passé, et le monde de l'après-guerre froide devient progressivement multipolaire. Grâce à l'action commune, le processus de désarmement, notamment dans le domaine nucléaire, continue de se développer malgré nombre de difficultés et de problèmes. Ces tendances positives sont particulièrement importantes dans la perspective des travaux de la Première Commission. Cependant, en raison de la nature contradictoire et transitoire de l'époque actuelle, la communauté internationale doit maintenir constamment ses efforts dans ce sens car toute hésitation dans la voie qui s'offre à nous pourrait mener à un régression.

La priorité de la Russie demeure l'instauration d'un monde multipolaire hors de tout bloc. L'une des réussites les plus marquantes, si l'on regarde au-delà de l'Europe, a été la signature à Paris, en mai dernier, de l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelle entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la Fédération de Russie. Cela a été possible grâce à la volonté politique dont ont fait montre les dirigeants des grands pays de l'Europe et de l'Amérique du Nord pour accommoder les intérêts mutuels et trouver les solutions de compromis destinées à protéger le monde d'un nouvel affrontement.

Nous sommes toujours fermement opposés à l'élargissement de l'Alliance de l'Atlantique Nord car il s'agit d'une ligne politique obsolète et contre-productive. Cependant, notre ferme position s'accompagne d'efforts constants aux fins de transformer réellement les structures rigides du système de blocus en une partie intégrante d'un système de sécurité paneuropéen et universel. Il est cependant important aujourd'hui de protéger l'Europe moderne de toute nouvelle division. Dans ce domaine, nous sommes prêts à assumer notre part. Comme chacun le sait ici, le Président russe a pris, en mai dernier, une initiative à l'effet de ne plus diriger les dispositifs nucléaires russes vers les pays de l'OTAN. Nous avons tenu notre promesse.

Deux grandes réalisations ont permis, au cours de ces dernières années, d'effectuer une percée remarquable dans le domaine du contrôle multilatéral des armements et du désarmement — la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1995 et la conclusion du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TNP). À ce jour, ce dernier a déjà été signé par plus de 140 États. Nous sommes convaincus que cet instrument, qui libère l'humanité de la menace des explosions nucléaires, contribuera efficacement au renforcement du régime de non-prolifération et empêchera toute amélioration qualitative des arsenaux nucléaires.

Il est extrêmement important maintenant de rendre cet accord vraiment universel. Nous espérons que tous les pays, y compris ceux disposant de la capacité de fabriquer des armes nucléaires et dont la signature est d'une grande importance pour l'entrée en vigueur de cet acte historique, signeront le Traité.

La Russie se félicite des résultats des travaux de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP tenue cette année. Nous attachons une extrême importance à l'examen complet et objectif du Traité, pierre angulaire du système de sécurité mondiale et du développement de la coopération internationale. Nous apprécions particulièrement le fait que le Comité préparatoire ait commencé, dès l'ouverture de ses travaux, à traiter des questions de fond et qu'un accord de consensus ait même été réalisé sur un certain nombre d'éléments importants susceptibles de constituer la base de ses recommandations sur de telles questions. Nous sommes favorables à la poursuite de ces travaux.

Nous avons, à maintes reprises, exprimé notre volonté d'oeuvrer avec d'autres États nucléaires pour encourager tous les membres du «club nucléaire» à réduire leurs arsenaux nucléaires et, en définitive, à les éliminer.

Je rappellerai encore les propositions du Président tendant à faire stationner les arsenaux nucléaires exclusivement sur le territoire des puissances nucléaires. La Russie, pour sa part, a réglé ce problème. En coopération avec le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine, les armes nucléaires demeurant sur le territoire de ces trois derniers pays après la fin de l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques ont été ramenées en Fédération de Russie aux fins de leur élimination.

Selon nous, la Conférence du désarmement devrait entamer des négociations pour l'établissement d'une convention multilatérale sur l'interdiction de la production de matières fissiles et autres explosifs nucléaires. Il est grand temps d'adopter une telle convention dans le domaine de la non-prolifération nucléaire et du désarmement. Dès 1993, l'Assemblée générale, s'est prononcée par consensus pour l'élaboration et la signature d'un tel instrument. La Conférence du désarmement a adopté un mandat pour les négociations respectives et créé une instance spéciale de négociation. Il est maintenant temps d'activer ce mécanisme.

Comme on le sait, la Russie a déjà mis fin à la production de l'uranium utilisable à des fins militaires. Un programme national pour stopper la production de plutonium utilisable à des fins militaires sera mis en oeuvre en 1998.

Une nouvelle initiative présentée par le Président Boris Eltsine dans son allocution aux représentants lors de la session anniversaire de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) prouve à l'évidence que nous tenons parole. La décision de retirer progressivement des programmes nucléaires jusqu'à 500 tonnes d'uranium hautement enrichi et jusqu'à 50 tonnes de plutonium utilisable à des fins militaires est une contribution effective de la Russie afin d'assurer l'irréversibilité du désarmement nucléaire.

Le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques (ABM) de 1972 est d'une importance capitale pour le désarmement nucléaire en tant qu'élément essentiel de la stabilité stratégique et un préalable à des réductions ultérieures des armes offensives stratégiques. À cet égard, je voudrais souligner les progrès substantiels accomplis dans le domaine du renforcement de ce traité. Il s'agit de la récente signature, à New York, d'un ensemble d'accords sur la délimitation entre les systèmes ABM stratégiques et non stratégiques. Ces accords, préparés conjointement par la Russie, les États-Unis, le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine, réaffirment l'engagement de nos États au Traité ABM et leur détermination à faire respecter ce traité et à maintenir son impact positif sur la stabilité et la sécurité stratégiques. Ces accords offrent aux États-Unis et à la Russie de nouvelles possibilités d'oeuvrer ensemble pour atteindre l'objectif fixé par les Présidents des deux pays à Helsinki — ramener les armes nucléaires des deux pays à un niveau inférieur de 80 % à celui de l'époque de la guerre froide.

Par ailleurs, conformément à l'accord russo-américain, le groupe d'experts sur le Traité START III poursuivra ses travaux. Les négociations proprement dites sur START III, comme cela a été décidé au Sommet d'Helsinki, vont commencer juste après l'entrée en vigueur de START II. Nous comptons que ces travaux aboutiront à des résultats rapides et substantiels. Le Parlement russe associe étroitement la ratification de START II aux progrès spécifiques et visibles en vue de la signature de START III.

Nous pensons que la création, dans différentes régions du monde, de zones exemptes d'armes nucléaires, contribuera substantiellement au renforcement de la stabilité et de la sécurité et favorisera une réduction de l'ampleur des préparatifs nucléaires.

Nous sommes particulièrement favorables aux idées de nos amis bélarussiens et ukrainiens sur la création en Europe centrale et de l'Est d'une zone exempte d'armes nucléaires.

Dans ce cadre, la Russie maintient sa position sur la nécessité de respecter scrupuleusement, dans les négociations de traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires, les normes du droit international universellement reconnues.

La Russie préconise la libération totale de l'humanité de la menace des armes chimiques. Nous constatons avec satisfaction l'entrée en vigueur en avril de la Convention sur l'interdiction et la destruction de ces armes barbares de destruction massive. La Convention a été présentée pour ratification à la Douma d'État. Celle-ci s'emploie activement aux préparatifs de la ratification de cet important accord international. Dans sa déclaration (A/52/137, annexe II) à la Conférence des États parties à la Convention, la Douma a déclaré son intention de mener à terme le processus de ratification, probablement cet automne. J'espère que cela sera fait rapidement. Bien que la Douma soit toujours saisie de cette question, je peux assurer la Commission que la Russie ne restera pas à l'écart des efforts déployés par la communauté internationale pour éliminer l'arme chimique.

La Russie reste favorable aux propositions sur le renforcement du régime de la Convention sur l'interdiction des armes bactériologiques grâce à la création d'un mécanisme de contrôle. Nous aimerions que les négociations sur cette question aboutissent à la création d'un système mondial fiable de contrôle du respect de la Convention, non contraignant et fondé sur des critères objectifs. Il est important que ces travaux permettent le renforcement de la Convention mais pas sa révision.

Les Russes partagent et comprennent bien les souffrances des victimes des mines terrestres dans beaucoup de pays. Chaque année, sur le territoire de la Russie, on détecte et on détruit plus de 100 000 dispositifs explosifs, et les dépenses annuelles connexes s'élèvent à plus de 25 millions de dollars.

Dans la déclaration qu'il a faite à Strasbourg la semaine dernière, le Président de la Russie a réaffirmé notre attitude positive, en principe, quant à la signature d'une convention sur l'interdiction des mines terrestres lorsque les conditions indispensables seront réunies. Cela se produira bien entendu en collaboration avec d'autres pays intéressés et en tenant dûment compte de toutes les circonstances objectives.

La Fédération de Russie est favorable à tout progrès graduel vers cet objectif, qui devrait comporter plusieurs échéanciers convenus, pendant que des solutions de remplacement de ce type d'arme défensive sont trouvées. Selon nous, ce qui compte à ce stade c'est d'appliquer le nouveau

Protocole II à la Convention de 1980 sur la limitation de l'emploi de certaines armes inhumaines, relatif aux mines, d'assurer la participation la plus large possible des membres de la communauté mondiale et de s'assurer du respect le plus strict des normes qu'il prévoit. Ce document est basé sur un équilibre soigneux des intérêts des États, tenant compte de leurs capacités réelles, de leurs intérêts en matière de sécurité et de leurs besoins défensifs.

Nous comprenons et partageons à beaucoup d'égards l'orientation humanitaire des initiatives pour l'interdiction des mines terrestres antipersonnel. Cependant, leur interdiction trop hâtive, sans mesures connexes de renforcement de la stabilité, pourrait avoir un impact négatif, y compris sur les activités antiterroristes. L'instance appropriée pour la discussion de la question des mines terrestres est la Conférence du désarmement, où il est possible de procéder à un examen et à un débat en profondeur de l'ensemble des problèmes respectifs, des points de vue de leur impact sur le renforcement de la sécurité des États concernés et de la sécurité internationale en général. Cela, comme l'expérience l'a démontré, est une tâche difficile à réaliser par le biais de la procédure accélérée d'un processus diplomatique à court terme.

Nous évaluons positivement en Russie les résultats des travaux sur l'adaptation du Traité sur les forces classiques en Europe. Nous sommes heureux de noter qu'il est devenu en grande partie possible de mettre en oeuvre les accords russo-américains dans le domaine, tels que convenus à Helsinki et à Denver. Le document adopté définit les domaines d'accord et les grandes orientations des travaux futurs. L'important c'est qu'il laisse entrevoir les grandes lignes du futur régime de vérification des armes classiques en Europe dans un cadre géopolitique. Il nous faut maintenant préserver et accroître l'élan des négociations de Vienne et les poursuivre sans perdre de temps.

Nous menons actuellement une politique visant à renforcer la transparence dans le domaine des armements. Depuis 1993, nous fournissons régulièrement nos données au Registre des armements classiques de l'ONU. Nous pensons que la tâche d'assurer la plus grande participation possible des États Membres de l'ONU à cet instrument important est primordiale.

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots sur le mécanisme permettant l'examen des questions de désarmement à l'ONU et la tenue de négociations multilatérales dans le domaine. Je pense que de nombreux membres seront d'accord avec moi pour dire que, cette année, nous devons faire face à une certaine déviation du processus de négocia-

tion multilatéral. Le problème n'affecte pas seulement la Conférence du désarmement qui, en raison d'un grand nombre de couplages sur lesquels ont insisté divers pays, n'a pas été en mesure d'entreprendre des négociations sur l'interdiction de la production de matières fissiles et les mines terrestres cette année.

Ce qui est décevant encore, certains tentent de récupérer ces difficultés pour saper le rôle de la Conférence en sa qualité d'instance unique de négociation sur le désarmement en adoptant une procédure accélérée d'instances spéciales qui, comme l'expérience le démontre, ne tient pas compte des intérêts de sécurité de tous les pays. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de brûler les étapes. Nous sommes convaincus que seuls des travaux de longue haleine dans le cadre de la Conférence du désarmement pourront aboutir à des réalisations telles que le Traité de non-prolifération (TNP), la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et beaucoup d'autres accords internationaux importants mis au point dans cette instance. Nous pensons qu'il est important que l'Assemblée générale réaffirme cette année le rôle de la Conférence du désarmement et que le Secrétariat des Nations Unies devrait également organiser ses travaux de façon à conférer à cette instance l'attention qu'elle mérite.

Enfin, je tiens à affirmer que la nouvelle Russie démocratique reste engagée envers la noble cause du désarmement et qu'elle est disposée à travailler avec acharnement pour aplanir les problèmes les plus complexes afin de libérer l'humanité des armes excessives qui menacent l'existence même de notre planète.

**M. Amorim** (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous dire combien je suis heureux de vous voir, en votre qualité d'éminent représentant du Botswana, présider la Première Commission. Nous avons souvent eu le plaisir de travailler avec le Botswana dans les instances multilatérales, d'une part, parce que nous sommes voisins dans l'ordre alphabétique, et d'autre part, parce que le Botswana, comme le Brésil, est un pays dont les actes visent directement le renforcement de la cause de la paix et de la sécurité internationales.

Je voudrais également rendre hommage à l'Ambassadeur Sychou, du Bélarus, pour l'efficacité dont il a fait preuve en dirigeant les travaux de la Commission au cours de la cinquante et unième session.

Au cours de cette année, nous avons connu certains progrès dans le domaine du désarmement. L'événement peut-être le plus important a été la Conférence de plénipo-

tentiaires d'Oslo, au cours de laquelle a été adopté le texte d'une Convention sur l'interdiction des mines terrestres antipersonnel. Le Brésil reste attaché au processus d'Ottawa et a l'intention de signer la Convention sur les mines terrestres antipersonnel en décembre.

Il est important de souligner l'étroite coopération qui s'est établie entre les pays d'Amérique latine au cours du processus d'Ottawa, autre signe qui montre que les conditions favorables à l'harmonie et à la paix sont réunies dans notre région.

Comme le Ministre des relations extérieures du Brésil, l'Ambassadeur Luiz Felipe Lampreia, l'a affirmé à l'Assemblée générale, le programme de travail des pays d'Amérique latine et des Caraïbes est concentré sur le processus d'intégration régionale et le renforcement de liens entre nos sociétés. Les acquisitions destinées à la défense dans notre région visent essentiellement à remplacer un équipement obsolète. Fréquemment, même la participation efficace aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies nécessite une augmentation des dépenses liées au secteur militaire, comme dans le cas de l'équipement logistique destiné à appuyer les déploiements de longue durée à l'étranger.

Nous assistons dans notre région à un renforcement de la coopération militaire entre pays voisins. Aujourd'hui, des unités militaires de l'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay, et des observateurs du Paraguay entreprennent la deuxième opération Southern Cross, simulation d'une opération de maintien de la paix sur le terrain, qui sera inspectée le 16 octobre par les Présidents du Brésil et de l'Uruguay. Cet exercice témoigne de la confiance accrue qui découle du processus d'intégration mené dans notre région.

Les dépenses militaires de l'Amérique latine sont les plus faibles du monde par habitant. Sur d'autres continents, toutefois, où les dépenses moyennes sont sensiblement plus élevées, certains pays membres d'alliances militaires doivent remettre à jour leur inventaire, moderniser leurs forces armées, rendre leur équipement compatible avec celui de leur alliés, c'est-à-dire se réarmer et dépenser plus. C'est une tendance regrettable qui, à notre avis, devrait être rejetée.

Malgré les progrès dont nous avons été témoins, il ne faut pas se taire devant une situation très inquiétante : le développement sans limite de nouvelles formes d'armements non classiques et non nucléaires qui menacent les objectifs que la communauté internationale a réaffirmés en matière de désarmement. Il faut se montrer prudent. La retenue est nécessaire si l'on veut éviter une nouvelle course aux

armements dans les armes perfectionnées entre les grandes puissances militaires.

Tout en cherchant à limiter la mise au point de nouvelles armes, il est également indispensable de renforcer les régimes d'interdiction fixés par les Conventions sur les armes biologiques et chimiques. Nous sommes sûrs que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, sous la direction avisée du Directeur général, l'Ambassadeur Jose Mauricio Bustani, continuera de faire de grands progrès vers la mise en oeuvre intégrale de la Convention sur les armes chimiques. À cet égard, nous nous félicitons de l'assurance que nous a donnée le Président Boris Eltsine, à savoir que la Fédération de Russie reste désireuse de ratifier la Convention dès que possible.

Depuis notre dernière réunion de l'an dernier, le Brésil a pris plusieurs mesures en rapport avec les délibérations de la Première Commission. Le 7 novembre 1996, le Gouvernement brésilien a présenté à la nation une nouvelle politique nationale en matière de défense. Je voudrais souligner certains de ses principes et objectifs. Il est notamment envisagé

«de contribuer activement à l'établissement d'un ordre international fondé sur la primauté du droit, qui favorisera la paix régionale et universelle et un développement durable pour l'humanité;

d'encourager la position du Brésil en faveur du désarmement mondial, conditionné à la destruction des arsenaux nucléaires et d'autres armes de destruction massive, dans un processus négocié au plan multilatéral;

de participer aux opérations internationales de maintien de la paix;

d'oeuvrer en vue du maintien d'un contexte pacifique et de coopération le long des frontières nationales et de contribuer à la solidarité en Amérique latine et dans l'Atlantique Sud.»

Une décision particulièrement importante sur le désarmement et la non-prolifération a été prise le 20 juin dernier par le Président Fernando Henrique Cardoso, lorsque le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été présenté au Congrès brésilien pour approbation.

La position du Brésil sur le désarmement nucléaire est bien connue. L'option de l'acquisition d'armes nucléaires a été abandonnée il y a bien longtemps. Le Brésil a participé

activement aux négociations sur le Traité d'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes — le Traité de Tlatelolco. Plus tard, le Congrès a décidé d'inclure dans la Constitution de 1988 des clauses d'interdiction supplémentaires concernant ces armes. Le Brésil fait partie des rares pays au monde qui ont inscrit dans leur Constitution cette interdiction.

Cette renonciation a été réaffirmée dans d'autres instruments internationaux juridiquement contraignants, notamment l'accord bilatéral sur la coopération nucléaire avec l'Argentine, l'Accord quadripartite de garanties dont l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) fait partie, et l'entrée en vigueur récente des amendements au Traité de Tlatelolco.

En adhérant au TNP, le Brésil a l'intention de contribuer davantage à la cause de la non-prolifération et du désarmement nucléaire. Comme le Président Cardoso l'a dit dans son message au Congrès, le Brésil sait que

«le TNP par lui-même ne représente pas une solution définitive au problème des armes nucléaires.»

Le Traité a été conçu dans les années 60 comme une solution provisoire au problème de la prolifération nucléaire, qui aurait pu mener à une augmentation du nombre de pays dotés d'armes nucléaires et à la multiplication des risques d'affrontement nucléaire. À l'instar de nombreux autres pays, le Brésil a souligné que la course aux armes nucléaires était incompatible avec l'article VI du Traité.

Les événements de la dernière décennie, depuis le Traité de 1987 sur les forces nucléaires à portée intermédiaire entre les États-Unis et l'Union soviétique, ont reflété et accéléré les changements dans ce scénario. Les armes nucléaires, considérées comme une pierre angulaire de la sécurité des alliances militaires, sont de plus en plus considérées comme une source de risque et de dépenses inutiles. Une opinion publique avertie dans les États dotés d'armes nucléaires les considère comme un embarras.

L'opinion publique internationale se rend de plus en plus compte que, premièrement, les armes nucléaires n'ont aucune utilité militaire autre qu'un éventuel effet dissuasif et, deuxièmement, qu'un monde dans lequel les arsenaux nucléaires seront sensiblement réduits, voire éliminés, serait un monde beaucoup plus sûr pour tous.

Par sa position d'autorité dans le système international, la Cour internationale de Justice a émis un avis consultatif très clair que nie toute légitimité juridique aux armes

atomiques. En outre, la Cour a conclu qu'il y a une obligation de poursuivre en toute bonne foi et de mener à bien des négociations en vue d'un désarmement nucléaire sous tous ses aspects, avec un contrôle international strict et efficace.

Dans le domaine plus pratique des besoins de défense nationaux, la campagne menée dans ce pays par les généraux Lee Butler et Andrew Goodpaster a toujours dénoncé les affirmations d'utilité militaire. Leur position appuie les conclusions auxquelles est parvenue il y a deux ans la Commission de Canberra, dont j'ai eu l'honneur de faire partie. Après avoir examiné la question de l'utilité éventuelle des armes nucléaires, la Commission est parvenue à la conclusion unanime que les armes nucléaires diminuent la sécurité de tous les États, y compris des États dotés d'armes nucléaires. Le seul moyen de sortir de cette situation inacceptable est de prendre des mesures progressives en vue d'une élimination totale des armes nucléaires.

Malgré les engagements solennels pris au titre du TNP, certains continuent de dire qu'une interdiction de armes nucléaires serait impossible. Tel ne devrait pas être le cas, et tel n'est pas le cas. Un récent rapport de l'Académie nationale des sciences des États-Unis souligne qu'il est inconcevable d'envisager de laisser persister la situation instable qui existe aujourd'hui sans mesurer les grands risques qui en résulteraient pour notre génération et les générations futures.

Le projet de résolution que le Brésil et un groupe de pays partageant les mêmes idées ont l'intention de présenter cette année sur une zone exempte d'armes nucléaires dans l'hémisphère austral, en se concentrant sur la promotion de la coopération entre les quatre zones dénucléarisées en vue de réaliser des objectifs communs de non-prolifération et de désarmement nucléaires, constitue un pas dans cette direction. Nous espérons nous entretenir avec les autres délégations intéressées au cours des semaines à venir afin de parvenir à un large appui à ce projet.

L'un des grands défis de notre époque est d'éliminer effectivement les armes nucléaires. Nous voyons le TNP, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, les quatre Traités portant sur les zones exemptes d'armes nucléaires de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok et Pelindaba et la reconnaissance d'une zone exempte d'armes nucléaires dans l'hémisphère austral comme des mesures devant mener à l'objectif recherché : libérer l'humanité du cauchemar de la destruction nucléaire.

Un monde exempt d'armes nucléaires, voilà la position que continuera de défendre le Brésil, ici, à la Première Com-

mission, à la Conférence du désarmement et — l'espérons-nous — à la Conférence d'examen du TNP en l'an 2000.

**M. Bune** (Fidji) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation des Fidji est heureuse de vous voir, Monsieur, présider cette Commission, et nous nous associons aux orateurs qui nous ont précédé pour vous féliciter de votre élection et nous félicitons également les autres membres du Bureau. Nous souhaitons vous assurer de notre pleine coopération durant votre mandat.

La communauté internationale a été témoin d'importants progrès réalisés dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. De la menace d'un holocauste mondial, nous sommes passés à l'établissement des bases du désarmement et d'une paix sûre et durable dans notre monde. Des progrès significatifs ont été accomplis dans la création et la consolidation d'instruments juridiques internationaux et la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Nous avons été témoins de la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de la prorogation pour une durée indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et des efforts entrepris pour créer en Asie du Sud-Est une zone similaire à celles existant déjà dans d'autres régions du monde. La Convention sur les armes chimiques est entrée en vigueur, et on s'efforce actuellement de renforcer l'interdiction sur les armes biologiques. Récemment, des progrès ont été réalisés dans la réduction et l'élimination des mines terrestres.

Nous avons de fait réalisé d'importants progrès vers le désarmement, mais il en reste encore beaucoup à faire pour atteindre notre objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, d'une interdiction de la production d'armes de destruction massive et du désarmement général.

L'an dernier, la communauté internationale a salué l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Mon pays, les Fidji, était parmi les premiers à signer le Traité et était également le premier à le ratifier. Dans l'intérêt de la paix durable et de la sécurité sur notre planète et dans l'intérêt de toute l'humanité, nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le Traité. Toutefois, le Traité sera dénué de tout intérêt si nous ne poursuivons pas d'urgence l'application de ses dispositions. Nous déplorons donc qu'un État doté d'armes nucléaires ait annoncé qu'il effectuerait une série d'essais



nucléaires souterrains «sous-critiques» qui, à notre avis, constituent un mépris flagrant des préoccupations exprimées par la communauté internationale.

En fin de compte, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le TNP et la création de zones exemptes d'armes nucléaires ne sont que des étapes. Notre objectif doit être de créer un monde exempt d'armes nucléaires, ce qui exige de notre part une action énergique, une volonté politique et une communauté de vues.

La délégation des Fidji en appelle à tous les États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils mettent un terme à la production d'armes nucléaires et au stockage de ces armes, et qu'ils détruisent les stocks actuels d'armes nucléaires. Nous demandons également à la communauté internationale d'entamer des négociations dès que possible sur un traité pour la création d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Il est regrettable que la dynamique actuelle du processus de désarmement ait été gravement ralentie cette année en raison de désaccords de fond à Genève sur le programme de travail de la Conférence du désarmement. Nous prions instamment toutes les parties, plus particulièrement les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires, de ne rien ménager pour conclure rapidement un accord sur le programme de travail, car l'impasse qui perdure ne peut que nuire à cette instance unique de négociation multilatérale sur le désarmement, laquelle risque d'être dépassée, comme l'ont démontré les récents accords conclus sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et sur les mines terrestres antipersonnel.

La Convention sur les armes chimiques est maintenant entrée en vigueur, et la communauté internationale doit oeuvrer pour assurer sa pleine mise en oeuvre. Nous demandons à tous les États qui produisent ou ont la capacité de produire des armes chimiques de signer et ratifier la Convention.

La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou toxines et sur leur destruction demeure un document académique. La délégation des Fidji prie instamment la communauté internationale de s'empresse de conclure un protocole de vérification.

La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, négociée lors de la Conférence diplomatique à Oslo le mois dernier, constitue un progrès sensible dans les efforts de collaboration que font

la communauté internationale et la société civile dans le domaine du désarmement. Par cette Convention, il est reconnu que les mines terrestres antipersonnel sont aujourd'hui une abomination pour notre civilisation et qu'elles doivent être totalement interdites. Maintenant qu'une Convention a été conclue, nous devons tout mettre en oeuvre pour la signer et la ratifier afin de valider la Convention et ses dispositions toute leur validité. Les Fidji se réjouissent à la perspective de signer la Convention à Ottawa le 3 décembre 1997. Nous demandons aux grandes puissances, en particulier les États-Unis et la Chine, de jouer leur rôle dirigeant au plan mondial en s'associant à la communauté internationale pour signer le traité.

La communauté internationale doit maintenant coopérer et collaborer rapidement pour enlever les millions de mines terrestres disséminées dans plusieurs régions du monde.

La production et le transfert de matières fissiles aux fins de la production d'armes nucléaires constituent une menace pour les efforts que nous faisons en faveur du désarmement nucléaire. La délégation des Fidji demande que soit créé un registre des matières fissiles et qu'un traité d'interdiction des matières fissiles soit négocié et conclu.

En ce qui concerne les armes classiques, les Fidji demandent que soit mis en oeuvre le Registre des armes classiques des Nations Unies.

Même si le monde s'est éloigné du bord de l'abîme d'une troisième guerre mondiale qui nous menaçait pendant l'ère de la guerre froide, le nombre croissant de conflits intra-étatiques constituent à l'heure actuelle la menace la plus grave qui pèse sur la paix et la sécurité internationales. Ces conflits non seulement donnent lieu à des déplacements à grande échelle de personnes et à des génocides, mais sont également à l'origine des flux transfrontières massifs de réfugiés qui ont un grave impact sur les relations sociales et économiques des pays d'accueil du Nord comme du Sud. Nous saluons et appuyons donc les mesures prises pour promouvoir et renforcer la confiance aux niveaux régional et sous-régional afin d'apaiser les tensions et les conflits, notamment dans les Balkans et en Afrique centrale.

L'inaptitude des organisations internationales à répondre rapidement aux situations de conflit montre clairement que la communauté internationale est mal préparée pour traiter des conflits intra-étatiques et a généralement tendance à gérer les conflits plutôt qu'à les prévenir. La délégation des Fidji renouvelle dès lors son appel pour la création d'un mécanisme permanent ou d'une unité de diplomatie préven-

tive qui puisse répondre rapidement, positivement et pacifiquement à des conflits potentiels et à des menaces de génocide. Cette unité ou ce mécanisme devrait être à même de recevoir, rassembler, analyser et interpréter des renseignements et des rapports, en vue de la détection rapide des conflits potentiels et de la réaction rapide afin de minimiser, endiguer et régler ces conflits, en collaboration avec les États Membres concernés.

Les Fidji accueillent et appuient favorablement la proposition formulée par le Secrétaire général, figurant dans son rapport sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies, de créer un nouveau département des Nations Unies du désarmement et de la réglementation des armements à New York. Pour un petit État insulaire en développement comme les Fidji, étant donné les contraintes budgétaires concomitantes, le renforcement du rôle de coordination à New York serait bénéfique et extrêmement utile à bien des égards. Mais, plus important encore, nous pensons que la décision de transformer le Centre pour les affaires de désarmement en un Département redynamisé du désarmement et de la réglementation des armements au Siège de l'Organisation des Nations Unies n'a que trop tardé et reflète la détermination de la majorité des États Membres de placer la question du désarmement au centre des préoccupations de l'ONU.

Nous saluons et soutenons également la proposition de réexaminer le travail de la Commission du désarmement des Nations Unies et de cette Commission en vue de mettre à jour, de rationaliser et de réorganiser leurs activités.

Enfin, je tiens à souligner qu'il appartient à chacun d'entre nous, individuellement et collectivement, de progresser d'une culture du conflit vers une culture de la paix et de la sécurité internationales, dans l'intérêt de l'humanité entière.

**M. García** (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, j'aimerais pour commencer vous féliciter très chaleureusement de votre élection à la présidence des travaux de la Première Commission. Nous sommes certains que sous votre direction nos délibérations seront couronnées de succès. Vous pouvez compter sur notre pleine coopération pour atteindre cet objectif.

Ma délégation saisit cette occasion pour exprimer ses félicitations les plus sincères à l'Ambassadeur Alyaksandr Sychou pour la manière excellente dont il a dirigé la Commission pendant la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

D'emblée, ma délégation voudrait également exprimer son plein appui aux accords conclus en matière de désarmement par les ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés, réunis ici le 25 septembre dernier.

Parmi les faits marquants qui se sont produits durant l'année écoulée dans les domaines dont s'occupe la Première Commission, il convient de mentionner ceux-ci : tout d'abord, l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques, au mois d'avril dernier. La Convention compte déjà plus d'une centaine d'États parties; deuxièmement, la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen en l'an 2000 des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP); troisièmement, le fait que, à la suite du premier anniversaire de son ouverture à la signature, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires compte déjà plus de 148 pays signataires; et quatrièmement, les progrès positifs dans les négociations et l'adoption du texte de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Cependant, il y a des faits préoccupants qu'il convient de signaler, entre autres la paralysie virtuelle de la Conférence du désarmement. D'autre part, actuellement on ne voit aucune mesure importante prise dans la direction indiquée par la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif sur «La licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires», quant à l'obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Si aucun progrès important n'est fait à cet égard, la crédibilité du Traité sera affaiblie ainsi que son éventuelle universalité.

Ma délégation appuie la création à la Conférence du désarmement d'un comité spécial pour entamer les négociations sur un programme par étapes de désarmement nucléaire et d'élimination des armes nucléaires dans des délais fixés. Nous réaffirmons également notre appui au programme d'action proposé pour le désarmement nucléaire, conformément aux critères indiqués par le Groupe des 21 dans le cadre de la Conférence du désarmement.

D'importantes initiatives, qui vont dans le même sens, viennent s'ajouter à la création des zones exemptes d'armes nucléaires établies par les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, de l'Antarctique, de Pelindaba et de Bangkok, notamment

celles de la République du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan pour créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale ainsi que l'initiative de la Mongolie de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans ce pays.

Mon pays appuie les initiatives visant à libérer l'hémisphère Sud des armes nucléaires. Nous appuyons également la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément aux résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale.

Nous sommes préoccupés par le fait que l'année passée, pour la première fois ces dernières années, on a constaté une augmentation des ventes d'armes. La course aux armements absorbe de vastes ressources qui pourraient être autrement consacrées au développement économique et social des pays en développement.

Ma délégation estime que le travail accompli par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes de petit calibre est très important. Nous aimerions souligner les recommandations de celui-ci visant à réduire l'accumulation et le transfert excessifs d'armes de petit calibre et d'armes légères dans certaines régions du monde.

Le Groupe d'experts insiste sur la nécessité pour tous les États de mettre en pratique les recommandations qui figurent dans les directives pour les transferts internationaux d'armes, dans le contexte de la résolution 46/36 H de l'Assemblée générale, en date du 6 décembre 1991, adoptée par la Commission du désarmement en 1996. Il souligne que tous les États et les organisations régionales et internationales pertinentes doivent intensifier leurs efforts de coopération pour lutter contre tous les aspects du trafic illicite, et que l'ONU doit encourager l'adoption et l'application de moratoires régionaux et sous-régionaux, selon que de besoin, sur les transferts et la fabrication d'armes de petit calibre et d'armes légères. Il recommande également à l'ONU d'examiner la possibilité de tenir une conférence internationale sur le trafic illicite sous tous ses aspects, pour aborder les questions définies dans le rapport qui a été présenté.

Ma délégation prend note avec un intérêt particulier des propositions d'un moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères, présentées lors de la Conférence de Bamako, qui s'est tenue en novembre 1996. Nous prenons également note avec intérêt des consultations au plan ministériel qui ont abouti à l'adoption d'un document en vue de la déclaration d'un moratoire, notamment la création d'un mécanisme appelé programme pour la coordi-

nation et l'assistance sur le désarmement et la sécurité. Ces initiatives peuvent être envisagées dans d'autres régions, en particulier dans des zones de conflit. On parle également de la possibilité d'appliquer ces moratoires à d'autres armes, y compris celles qui utilisent une technologie de pointe. C'est précisément le cadre dans lequel on a formulé l'idée que le Président de la Colombie, M. Ernesto Samper Pizano, a présentée sur cette question à l'Assemblée générale le 25 septembre dernier.

Nous prenons bonne note du rapport sur la tenue du Registre des armes classiques des Nations Unies, et son développement ultérieur, ainsi que des travaux réalisés par le Groupe d'experts gouvernementaux en la matière. Nous pensons que le Registre des armes classiques pourrait être mieux utilisé en tant que moyen d'édifier la confiance s'il s'appliquait à d'autres armes, notamment les armes légères. De même, il ne devrait pas se limiter aux informations sur les importations et les exportations mais devrait incorporer des données sur la production et les arsenaux existants.

Nous souscrivons totalement à l'avis exprimé par le Secrétaire général, en ce sens que si nous voulons que le Registre remplisse pleinement son but, il faut non seulement accroître le nombre de ceux qui y participent mais également élargir son cadre. À cet égard, nous regrettons qu'après avoir examiné toutes les propositions sur d'éventuels catégories et types d'armes qui seraient nouveaux à ajouter au Registre, le Groupe d'experts n'ait pas été en mesure de parvenir à un accord sur ces propositions.

Ma délégation tient à réaffirmer son appui à la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous sommes convaincus que cette session extraordinaire est l'instance appropriée pour analyser la future ligne d'action dans le domaine du désarmement, du contrôle des armements et d'autres questions liées à la sécurité internationale. Nous sommes également convaincus de l'importance du multilatéralisme dans le processus de désarmement et de la nécessité de garantir la pleine participation de tous les membres de la communauté internationale aux préparatifs de la quatrième session extraordinaire. Nous notons avec intérêt les progrès réalisés par la Commission du désarmement en vue de parvenir à un accord sur les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire. L'évolution que nous avons pu entrevoir dans les positions sur ce point nous encourage à toujours participer activement et positivement à la recherche d'un consensus.

Enfin, ma délégation se félicite de l'initiative du Secrétaire général de créer un département du désarmement

et de la réglementation des armements. Nous sommes convaincus que les réformes administratives doivent être orientées de manière à permettre au Secrétariat de répondre efficacement aux priorités des États membres dans le domaine du désarmement qui figurent dans les résolutions et mandats de l'Assemblée générale.

D'autre part, étant donné qu'il s'agit de points pertinents de notre ordre du jour, nous sommes disposés à poursuivre le dialogue franc et constructif sur les travaux de la Première Commission et de la Commission du désarmement afin que celles-ci puissent jouer le rôle qui leur a été dévolu dans le cadre des activités de notre Organisation.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à l'observateur de la Suisse.

**M. Hofer** (Suisse) : Permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission de cette session de l'Assemblée générale et de vous assurer du soutien entier de la délégation de la Suisse. Votre accession à cette haute fonction en tant que représentant d'un État africain intervient au moment propice où les pays de votre continent ont joué un rôle important, si ce n'est déterminant, dans un domaine lié aux armes conventionnelles, à savoir dans la lutte contre les mines antipersonnel. Nous sommes donc très heureux de pouvoir ainsi coopérer avec vous.

Dressant un bilan des développements dans le secteur du désarmement depuis la cinquante et unième session et essayant de tirer des conclusions quant à la stratégie à adopter pour l'année prochaine, force est de constater que nous traversons actuellement une période de transition où des progrès importants sont en voie de réalisation dans de nombreux domaines de la sécurité internationale. Par contre, trop souvent, ces progrès constituent plutôt une étape, ou même seulement le début d'un processus de négociation en tenant compte de nouvelles données ou de nouveaux besoins de la communauté internationale, sans que celle-ci soit en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est elle-même fixés.

Partant de cette constatation, j'aimerais aborder dans notre débat général trois sujets : les questions institutionnelles, les armes de destruction massive et les armes conventionnelles, notamment les mines antipersonnel.

Sur le plan institutionnel, je tiens tout d'abord à relever les chapitres ayant trait au désarmement dans le rapport du Secrétaire général relatif au programme de réforme des Nations Unies, figurant au document A/51/950. Comme

mon gouvernement l'a confirmé lors d'une récente visite du Secrétaire général à Berne, la Suisse soutient pleinement les priorités et les propositions contenues dans ce rapport. Par ailleurs, concernant la répartition des tâches entre New York et Genève, la Suisse a exprimé le souhait que le Secrétaire général de la Conférence du désarmement — la CD — puisse disposer de la flexibilité nécessaire quant à l'attribution et au niveau des ressources mises à sa disposition pour satisfaire les besoins des négociations en cours, y compris celles qui sont liées au désarmement mais se déroulent en dehors de la Conférence du désarmement. Mes autorités ont en outre confirmé leur disponibilité à accueillir des conférences et réunions de suivi découlant des instruments de désarmement confiés, d'une manière ou d'une autre, aux Nations Unies.

En revenant, toujours dans le contexte institutionnel, à la Conférence du désarmement, nous constatons avec regret que cette dernière n'a pas été en mesure d'entamer de négociation substantielle pendant sa dernière session. En tant que nouveau membre de cette institution, nous faisons preuve du plus grand respect devant les acquis impressionnants de la Conférence du désarmement, laquelle a produit tous les instruments essentiels de portée universelle dans le domaine du désarmement. En conséquence, la Conférence du désarmement devrait veiller à ce que ce bagage historique ne devienne pas trop lourd et ne l'empêche ainsi de trouver des réponses rapides et efficaces aux exigences de l'avenir.

Il nous semble donc indispensable que la Conférence du désarmement sorte de sa phase de réorientation et de réflexion pour retrouver le chemin d'une vraie négociation basée sur une volonté politique commune. Faute de quoi, la Conférence du désarmement courrait tout simplement le risque d'être contournée par la communauté internationale qui chercherait, dès lors, d'autres moyens pour atteindre ses objectifs dans le domaine de la sécurité internationale. La Suisse aimerait donc lancer un appel pour que la Conférence du désarmement se donne, dès le début de l'année prochaine, une nouvelle identité dont les traits ont déjà été partiellement esquissés par les quatre coordonnateurs nommés lors de sa dernière session.

La paralysie au sein de la Conférence du désarmement m'amène à mon deuxième sujet, celui des armes de destruction massive, notamment nucléaires, sur lesquelles des avis fort différents continuent à peser sur les travaux de cette Conférence. La politique de la Suisse sur ce sujet est bien connue : elle ne considère pas le désarmement nucléaire comme une fin en soi mais comme un moyen susceptible de consolider la sécurité internationale. Cet objectif

reste à réaliser par l'établissement parallèle et graduel d'un équilibre stable à un niveau d'armement toujours plus bas, tout en aspirant à atteindre un démantèlement complet et universel des armes nucléaires.

De cette approche, découlent à notre avis plusieurs conclusions à propos des différentes négociations en cours. En premier lieu, nous considérons tout à fait légitimes les efforts visant à ouvrir l'ordre du jour de la Conférence du désarmement au problème du désarmement nucléaire. Ces efforts nous semblent inspirés par deux préoccupations principales qui sont aussi les nôtres : le souci de voir persister, malgré les importantes réductions quantitatives des dernières années, une capacité de destruction massive qui ne reflète plus l'état actuel des relations de coopération dans le domaine de la sécurité, ainsi que la crainte du maintien d'une situation d'inégalité entre les membres de la communauté internationale.

Par contre, nous ne sommes pas convaincus qu'un cadre multilatéral soit le plus adéquat pour arrêter des décisions opérationnelles quant au rythme et à la substance d'une réduction des arsenaux nucléaires existants. Il serait plutôt nécessaire de ratifier et de mettre en oeuvre dès que possible l'accord START II afin d'ouvrir la voie à des négociations ultérieures sur de nouvelles réductions importantes.

Enfin, nous sommes de l'avis que la Conférence du désarmement devrait concevoir un mécanisme qui permette à ses membres d'être tenus au courant des nouveaux développements dans le domaine du désarmement nucléaire, ce qui constituerait, du même coup, une base solide pour lancer des négociations dans un domaine connexe, celui de l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires, connu sous le nom de «cut-off».

C'est dans le même esprit que la Suisse participe à d'autres activités dans le secteur nucléaire, comme celles du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de l'an 2000 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont la deuxième session aura lieu à Genève en avril de l'année prochaine. Elle maintient, en outre, son engagement actif dans le contexte du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont le secrétariat technique provisoire est établi depuis ce printemps à Vienne. Toujours dans le domaine nucléaire, mes autorités soutiennent les efforts d'extension du réseau des zones dénucléarisées. Nous saluons tout particulièrement la perspective de l'établissement d'une telle zone en Asie centrale.

Si peu de progrès sont à relever pour l'instant — au moins dans le contexte nucléaire — nous constatons par

contre avec plaisir que dans un autre domaine des développements importants sont intervenus. Je veux parler ici des négociations dans le Groupe spécial, sous la direction fort appréciée de l'Ambassadeur Tibor Toth, de la Hongrie, visant à renforcer la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, en particulier par un protocole établissant une institution de vérification. La quatrième Conférence d'examen de cette Convention, qui s'est tenue à Genève à la fin de 1996, a donné une nouvelle impulsion politique à ce Groupe qui dispose maintenant d'un texte évolutif susceptible — nous l'espérons — d'être adopté au cours de 1999. La Suisse, quant à elle, soutient les efforts pour intensifier les négociations en vue de respecter ce calendrier.

Un autre développement réjouissant au cours de l'année écoulée a été l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. La Suisse y participe activement et s'est chargée de former une partie des premiers inspecteurs au service de la nouvelle organisation à La Haye. Alors que cette dernière atteint progressivement son rythme de travail, nous attendons encore la ratification de cette Convention, en particulier par la Fédération de Russie qui dispose toujours d'un stock d'armes chimiques important. La Suisse lance par conséquent un appel en faveur de la ratification de cette Convention par tous les États qui ne l'ont pas encore fait.

Nous n'oublions pas que, malgré le potentiel des moyens de destruction massive hautement menaçants, la majorité des drames humanitaires d'aujourd'hui sont plutôt liés à l'utilisation des armes classiques, troisième et dernier sujet de mes réflexions. J'aimerais aborder, en premier lieu, les mines antipersonnel.

La Conférence d'Oslo pour une interdiction totale des mines antipersonnel s'est terminée le 18 septembre par l'adoption d'une convention qui interdit la production, l'emploi, le stockage et le transfert de ces armes. Le mérite de ce résultat, qui consacre une avancée importante du droit international humanitaire, revient en grande partie au Président de la Conférence d'Oslo, l'Ambassadeur Selebi, de l'Afrique du Sud, au Ministère des affaires étrangères de Norvège, organisateur de la Conférence, et à la délégation de l'Autriche qui, avec l'aide de quelques autres pays, a préparé le projet de convention ayant servi de base aux pourparlers d'Oslo.

L'étape suivante du processus, mis en route d'une façon remarquable par le Canada, sera la signature du texte arrêté à Oslo, au début du mois de décembre à Ottawa. Il est impératif que ce texte emporte l'adhésion du nombre le plus élevé possible d'États car, à long terme, seule une

interdiction universelle permettra à l'humanité de se libérer définitivement du fléau des mines antipersonnel. En attendant cette universalité, il est souhaitable que les États ratifient le Protocole II révisé joint à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques. Il est vrai qu'il s'agit d'un instrument qui laisse beaucoup à désirer, mais, en attendant l'application générale de la Convention négociée à Oslo, le Protocole II révisé peut atténuer les souffrances causées par des mines antipersonnel.

En définitive, le succès à long terme du texte conventionnel, qui sera ouvert à la signature au début du mois de décembre, dépendra de deux éléments : l'enlèvement et la destruction des mines antipersonnel toujours actives, surtout celles qui ont été disséminées par millions à travers le monde, souvent dans le cadre de conflits internes, sans que leur emplacement précis soit connu; et l'universalité de l'interdiction totale des mines antipersonnel, c'est-à-dire la ratification la plus large possible de la nouvelle Convention. J'aimerais relever à cet égard la déclaration encourageante faite par le Président de la Fédération de Russie la semaine dernière à Strasbourg.

Pour réaliser l'objectif de l'universalité, le concours de la Conférence du désarmement à Genève et d'autres organismes des Nations Unies pourrait s'avérer utile, tout comme les efforts des États individuels qui ont participé au processus d'Ottawa. La Suisse, quant à elle, s'engage à poursuivre inlassablement son action en faveur d'un monde sans mines antipersonnel. Cet engagement prendra notamment la forme d'une action accrue dans les domaines du déminage et de la réhabilitation des victimes.

La Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination — instrument juridique que je viens de mentionner dans le contexte des mines antipersonnel — couvre avec ses Protocoles additionnels la question de l'engagement d'armes spécifiques lors

de conflits armés. Elle a été conçue sous la forme d'un traité-cadre pouvant ainsi être régulièrement actualisé en fonction des derniers développements techniques.

Lors des séances préparatoires de la Conférence d'examen de cette même Convention, une proposition suisse a été discutée au sein de réunions d'experts afin de limiter l'impact indésirable des projectiles. La priorité donnée à cette époque au règlement de la question des armes à laser et à l'amendement du Protocole relatif aux mines n'a pas permis de se pencher sur la question balistique. La déclaration finale de la Conférence d'examen du 3 mai 1996 a encouragé pourtant les États participants à se pencher sur l'élaboration d'un nouveau protocole. C'est dans ce cadre que la Suisse a organisé la semaine passée, du 7 au 8 octobre dernier, un séminaire international sur les effets traumatiques de la balistique. Près de 100 délégués en provenance de plus de 50 États et de diverses organisations non-gouvernementales y ont pris part. Le but principal de cet atelier a consisté, en la présence d'experts internationaux compétents, à apprécier objectivement le problème de l'emploi d'armes et de munitions à petit calibre causant des souffrances excessives.

Les effets des projectiles, à savoir des balles explosives et des balles «dum-dum», ont été, depuis plus de 100 ans, soumis à des restrictions à des fins humanitaires. L'atelier a sensibilisé les participants à juger de la nécessité militaire de ces armes, tout en respectant les aspects humanitaires, afin de rendre actuelle leur limitation en raison des souffrances superflues qu'elles causent. La Suisse préparera une documentation détaillée sur ce séminaire et en assurera la distribution dans les enceintes appropriées.

En conclusion, je tiens à rappeler la disponibilité de la Suisse à coopérer étroitement avec les Nations Unies en faveur d'une sécurité internationale accrue, avec un niveau d'armement plus bas et plus équilibré pour réduire les souffrances.

*La séance est levée à 18 heures.*